



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 023

Le jeudi 5 février 2026

Présidente : Karina Gould



Comité permanent des finances

Le jeudi 5 février 2026

• (1030)

[Traduction]

La présidente (L'hon. Karina Gould (Burlington, Lib.)):
Chers collègues, la séance est ouverte.

Bienvenue à la réunion numéro 23 du Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 10 décembre 2025 et à la motion adoptée le mercredi 10 décembre 2025, le Comité reprend l'étude du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

Je souhaite la bienvenue au ministre des Finances. Il est accompagné de son sous-ministre, Nick Leswick.

Monsieur le ministre, nous sommes ravis de vous avoir parmi nous pour si longtemps cette semaine.

Vous disposez de 10 minutes pour présenter vos observations liminaires. Allez-y.

[Français]

L'hon. François-Philippe Champagne (ministre des Finances et du Revenu national): Merci, madame la présidente.

C'est un plaisir bien partagé d'être avec vous ce matin.

Je veux aussi remercier mes collègues. Nous vivons une période unique dans l'histoire du Canada, et nous avons vraiment besoin de travailler ensemble.

J'ai été encouragé par les commentaires de l'ancien premier ministre Harper sur le fait, justement, que nous avons besoin de travailler ensemble. L'heure est à la conciliation, au travail de collaboration. J'espère que ça va inspirer les membres du Comité.

[Traduction]

Madame la présidente, j'aimerais commencer par remercier les membres du Comité pour l'important travail qu'ils accomplissent dans le cadre de l'étude du projet de loi C-15, la Loi d'exécution du budget. Je pense que les Canadiens s'attendent à ce que les membres du Comité travaillent d'arrache-pied pour que ce travail soit accompli rapidement.

Comme vous le savez, l'automne dernier, j'ai déposé le budget de 2025 à la Chambre des communes. Il s'agissait réellement d'un projet, d'un investissement générationnel dans notre avenir collectif. Comme nous le savons tous, le projet de loi C-15 est le principal véhicule législatif utilisé pour l'adoption du budget de 2025. Je suis ravi de me joindre à vous aujourd'hui pour vous présenter brièvement certaines des mesures clés qu'il contient. Je suis accompagné de Nick Leswick, mon sous-ministre, qui sert notre pays depuis longtemps. Il travaille à la Banque du Canada.

Je pense que les Canadiens sont bien servis par des fonctionnaires comme vous, monsieur, qui leur avez consacré toute votre carrière.

J'aimerais tout d'abord vous présenter les grandes lignes de la profonde restructuration mondiale et économique en cours. Nous ne pouvons pas parler du budget de 2025 sans évoquer l'environnement macroéconomique et le niveau d'incertitude auquel nous sommes confrontés. Les Canadiens constatent que nous faisons face à des difficultés économiques et que ces changements sont source de nombreuses préoccupations pour les industries et les travailleurs du pays. Ils ont découvert dans le budget de 2025 notre plan ambitieux qui vise à exploiter les nombreux atouts du Canada et à bâtir l'économie la plus forte du G7. J'aimerais rappeler à mes collègues que je viens de Shawinigan. Je crois qu'un vieux sage de ma région a dit un jour qu'aucune nation ne pouvait être plus optimiste que ses dirigeants. J'invite vraiment chacun d'entre nous à faire preuve d'optimisme et à participer à la construction de l'économie la plus forte du G7.

Madame la présidente, vous avez certainement constaté, grâce à votre position privilégiée en tant que présidente du comité des finances, que le monde connaît actuellement une série de changements fondamentaux qui, comme je le dis souvent, se caractérisent par leur rapidité, leur ampleur et leur portée. Ces changements concernent la géopolitique, la géoéconomie, les chaînes d'approvisionnement et la technologie: l'intelligence artificielle, l'informatique quantique et la cybersécurité. Certains remontent à 1945, d'autres à la chute du mur de Berlin, mais une chose est sûre: il ne s'agit pas d'une transition. Comme l'a récemment déclaré le premier ministre, il s'agit plutôt d'une rupture. Par conséquent, il n'y a jamais eu de moment plus propice pour travailler ensemble, et je pense que le moment est venu pour chacun d'entre nous de contribuer à cette nation à un moment charnière de son histoire.

Les gens auront remarqué que l'ordre international fondé sur des règles et le système commercial qui ont alimenté la prospérité du Canada pendant des décennies sont en train d'être remodelés, ce qui menace notre souveraineté, notre prospérité et nos valeurs. Nous n'avons pas besoin de chercher très loin. Nous avons constaté le nombre de changements survenus au sud de notre frontière. Nous devons donc nous adapter. Nous sommes Canadiens. Nous sommes résilients. Je crois dans le Canada. Je pense que vous aussi. Les chaînes d'approvisionnement et les relations commerciales de longue date qui garantissaient autrefois une croissance stable, de bons emplois et des produits abordables sont aujourd'hui perturbées.

Chers collègues, tout cela peut sembler décourageant pour un grand nombre de familles, de travailleurs et d'agriculteurs dans tout le pays. Cependant, rien n'est trop difficile pour les Canadiens. Nous avons déjà connu des moments difficiles. Lorsque nous sommes unis, rien ne peut nous arrêter. Je pense plutôt que les Canadiens adhèrent à notre vision d'un Canada fort et résilient. Cette vision n'a rien de politique. Elle vise à bâtir notre nation, à préserver notre souveraineté et à responsabiliser nos citoyens. Le Canada est tout à fait prêt à relever ce défi. Les enjeux sont considérables — je veux être honnête avec vous et avec les Canadiens —, mais je pense que les possibilités qui s'offrent au Canada sont encore plus grandes. C'est pourquoi j'exhorte chacun d'entre vous à étudier et à adopter ce projet de loi aussi rapidement que possible.

Le Canada est bien placé, car il incarne ce que veut le monde. Nous sommes une superpuissance énergétique tant dans le domaine des énergies conventionnelles que dans celui des énergies propres. Nous disposons d'importantes réserves de minéraux critiques, qui seront indispensables à l'économie du XXI^e siècle. Nous avons la main-d'œuvre la plus qualifiée. Le Canada attire également de nombreux talents du monde entier.

● (1035)

Nous disposons d'un écosystème d'innovation de classe mondiale. Nos collègues auront constaté la mise en place d'un certain nombre de mesures visant à stimuler notre productivité et notre innovation. Nous sommes des leaders mondiaux dans des secteurs allant de l'agriculture à l'intelligence artificielle, en passant par l'automobile et l'informatique quantique. Nous entretenons des relations commerciales solides et diversifiées dans le monde entier. D'ailleurs, je rappelle toujours aux gens à l'étranger que le Canada est le seul pays du G7 à avoir conclu un accord de libre-échange avec tous les autres pays du G7. Nous disposons également d'une capacité budgétaire et de la possibilité de débloquent des investissements générationnels, comme l'a récemment souligné le Fonds monétaire international.

Le budget de 2025, et par extension le projet de loi C-15, constituent notre plan pour tirer parti de ces atouts enviables, façonner notre économie et bâtir l'avenir de notre pays.

En partenariat avec les provinces, les territoires, les municipalités, les communautés autochtones, les travailleurs et les innovateurs canadiens ainsi que le secteur privé, nous contribuerons à débloquent au total un billion de dollars d'investissements dans ce pays. Il en résultera une augmentation du nombre d'entreprises qui investissent au Canada, la création de plus d'emplois bien rémunérés pour les travailleurs canadiens dans tout le pays et une amélioration du pouvoir d'achat des Canadiens. Cela signifie qu'au bout du compte, nous choisissons la confiance plutôt que la résignation. Nous choisissons de donner aux Canadiens les moyens de bâtir ce pays ensemble et de protéger ce qui nous tient à cœur en tant que Canadiens.

Parlons de la construction d'une économie canadienne plus forte.

[Français]

Pour relever les défis de notre époque, le budget de 2025 présente une stratégie d'investissement de portée historique qui protège et transforme nos industries, renforce notre économie et donne aux Canadiens les moyens d'agir.

Notre gouvernement est déterminé à réaliser de grands projets pour les Canadiens, à une échelle et à une rapidité inédites depuis des générations.

Que ce soit en matière de logement, d'infrastructure, de défense, de productivité ou de compétitivité, notre plan place les travailleurs canadiens au cœur de l'action, et l'intérêt national au centre de chacune de nos décisions.

Il s'agit également d'un plan pour défendre notre souveraineté grâce à des investissements historiques dans la défense nationale, dans la sécurité et dans les capacités dont nous avons besoin pour protéger les Canadiens dans un monde de plus en plus fracturé.

[Traduction]

Afin de stimuler les investissements dans la recherche et le développement, par exemple, le projet de loi C-15 renforcera un dispositif bien connu des petites et moyennes entreprises, non seulement au Canada, mais aussi dans le monde entier, à savoir le Programme d'encouragement fiscal à la recherche scientifique et au développement expérimental. Le projet de loi C-15 améliorera ce que nous appelons la recherche scientifique et le développement expérimental en faisant passer la limite des dépenses pour le crédit d'impôt bonifié de trois millions de dollars à six millions de dollars, en étendant l'admissibilité au crédit bonifié aux petites et moyennes sociétés publiques canadiennes et en réintégrant les dépenses en capital parmi les coûts admissibles.

Cette mesure sera assortie d'une superdéduction liée à la productivité, qui réduira le taux effectif marginal d'imposition du Canada de plus de deux points de pourcentage.

Les membres de ce comité doivent comprendre que le Canada aura ainsi le taux effectif marginal d'imposition le plus bas des pays du G7. Ce taux sera bien inférieur à la moyenne de l'OCDE. Nous sommes plus que jamais prêts à accueillir les entreprises.

Les entreprises pourront ainsi investir et se développer plus facilement, et le Canada restera une destination attrayante pour les investissements.

● (1040)

[Français]

Il ne s'agit pas de mesures à court terme, bien évidemment. Toutefois, pour assurer la réussite et la prospérité de l'économie canadienne, nous savons que la clé de la compétitivité et de la croissance à long terme réside aussi dans le fait d'être un chef de file en matière d'économie à faibles émissions de carbone.

La Stratégie de compétitivité climatique proposée dans notre budget de 2025 va stimuler les investissements nécessaires pour que les entreprises canadiennes soient concurrentielles et surtout prospères dans un avenir carboneutre.

[Traduction]

Madame la présidente, je vais devoir aller un peu plus vite, car j'ai beaucoup de choses à dire, comme vous vous en doutez.

Nous allons également rendre le système fiscal plus équitable. Vous aurez remarqué que notre budget comprend un certain nombre de mesures qui visent non seulement à garantir que chacun paie sa juste part, mais aussi à donner suite aux commentaires et aux suggestions formulés par ce comité pour que les Canadiens handicapés reçoivent le soutien dont ils ont besoin.

Vous aurez également constaté l'introduction d'un crédit d'impôt pour les préposés aux services de soutien à la personne, qui octroie jusqu'à 1 100 \$ par an aux travailleurs admissibles, ainsi qu'un certain nombre de mesures qui nous permettront de renforcer cette économie.

Madame la présidente, pour conclure, je sais que le temps est précieux pour le Comité, mais je tiens à souligner que vous avez également vu un examen complet des dépenses. Nous devons réduire nos dépenses et investir davantage.

Je conclurai en disant que, en cette période d'incertitude, madame la présidente, les Canadiens n'attendent rien de moins de notre part.

Nous atteindrons nos objectifs, car nous croyons tous au Canada. En tant que Canadiens, rien ne nous est impossible. Saisissons donc cette occasion, soyons ambitieux et bâtissons ensemble un Canada fort.

[Français]

Merci.

[Traduction]

La présidente: Parfait. Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Je donne maintenant la parole à M. Hallan pour six minutes.

Jasraj Hallan (Calgary-Est, PCC): Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, dans la section 5 de la partie 5 du projet de loi, le gouvernement demande une fois de plus qu'on lui accorde des pouvoirs inédits pour exempter toute entité ou entreprise de toute loi ou réglementation au Canada, à l'exception du Code criminel.

Cette disposition inclurait-elle la Loi sur les conflits d'intérêts? Répondez par oui ou par non.

L'hon. François-Philippe Champagne: Je pense que vous faites référence à ce qu'on appelle un bac à sable réglementaire. J'aimerais attirer l'attention du Comité sur ce point. Vous savez...

Jasraj Hallan: Monsieur le ministre, je ne vous demande pas de quoi il s'agit ni pourquoi cela existe.

C'est très préoccupant. Si cette disposition est adoptée, exemptera-t-elle toute entité, entreprise ou personne physique, désignée par le premier ministre ou tout autre ministre, de l'application de la Loi sur les conflits d'intérêts au Canada? Répondez par oui ou par non.

L'hon. François-Philippe Champagne: Madame la présidente, je voulais juste donner quelques renseignements.

Le Canada est en train de rattraper son retard, je dirais, par rapport aux autres pays de l'OCDE et du G7...

Jasraj Hallan: C'est un fait très préoccupant qui figure dans le budget.

Une fois que ces pouvoirs auront été accordés à un premier ministre ou à un ministre, ces derniers seront-ils autorisés à exempter une entreprise ou un particulier des lois canadiennes et de la Loi sur les conflits d'intérêts? Répondez par oui ou par non.

L'hon. François-Philippe Champagne: Je voulais simplement dire, madame la présidente, que les bacs à sable réglementaires sont un outil qui a été demandé...

Jasraj Hallan: Est-ce que cela inclurait l'exemption...

Peter Fragiskatos (London-Centre, Lib.): J'invoque le Règlement, madame la présidente.

La réunion sera très longue si nous n'entendons pas les réponses. La question a été posée, mais nous ne pouvons pas entendre les réponses.

La présidente: Merci, monsieur Fragiskatos. Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Monsieur Hallan, allez-y.

Jasraj Hallan: Le ministre refuse de répondre, car cette disposition conférerait, une fois de plus, des pouvoirs inédits au gouvernement. Les Canadiens sont inquiets. D'ailleurs, même le *Toronto Star*, un journal qui n'est pas favorable aux conservateurs, a publié un article à ce sujet. C'est dire à quel point c'est préoccupant.

L'adoption de cette disposition donnerait-elle au premier ministre ou à tout autre ministre du gouvernement la possibilité d'exempter toute entreprise ou tout particulier de l'application de la Loi sur les conflits d'intérêts? Répondez par oui ou par non.

L'hon. François-Philippe Champagne: Madame la présidente, je sais que certains de mes collègues s'intéressent davantage aux questions qu'aux réponses, mais permettez-moi d'essayer d'informer les Canadiens.

Les bacs à sable réglementaires sont des outils très utilisés par les pays de l'OCDE et du G7. Je dirais, madame la présidente, que le Canada est en train de rattraper son retard. Si vous regardez...

Jasraj Hallan: Cette exemption inclut-elle la Loi sur les conflits d'intérêts? Répondez par oui ou par non.

L'hon. François-Philippe Champagne: Madame la présidente, comme je le disais, le Canada rattrape son retard, et le...

Jasraj Hallan: Monsieur le ministre, je vais considérer que c'est oui, et cette réponse est très inquiétante.

Je vais vous donner un exemple. Encore une fois, je vous demande simplement de me répondre par oui ou par non.

Une fois que cette disposition aura été adoptée, si une entreprise comme Brookfield cherche à obtenir un contrat auprès du premier ministre ou d'un ministre du gouvernement, sera-t-elle exemptée de la Loi sur les conflits d'intérêts, bien que l'on sache pertinemment que le premier ministre a déclaré un conflit d'intérêts? Répondez par oui ou par non.

L'hon. François-Philippe Champagne: Madame la présidente, je suis certain que les gens d'affaires qui nous regardent ce matin sont quelque peu surpris. Tout le monde dans ce pays pensait que les conservateurs seraient favorables aux entreprises. Cette demande émane du secteur privé et des innovateurs canadiens, qui souhaitent que le Canada rattrape son retard par rapport aux autres pays du G7...

• (1045)

Jasraj Hallan: Nous sommes résolument favorables aux entreprises, mais la primauté du droit...

La présidente: M. Fragiskatos invoque le Règlement.

Peter Fragiskatos: J'invoque le Règlement. Encore une fois, nous voulons entendre la réponse. On a posé la question. Il n'y a pas eu d'interruption. Nous voulons entendre la réponse. Écoutez-la.

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): À propos du même rappel au Règlement, nous avons reçu ce ministre plus tôt cette semaine, et je lui ai posé une série de questions auxquelles il n'a pas... Il m'a fait perdre mon temps...

La présidente: Merci, monsieur Kelly.

Cette discussion est en train de virer au débat. Aucune de ces deux remarques ne constitue un rappel au Règlement.

Nous allons poursuivre avec M. Hallan. Merci.

Jasraj Hallan: Monsieur le ministre, je vais considérer que votre refus de répondre signifie que la Loi sur les conflits d'intérêts ne s'appliquerait pas à une entreprise ou à un particulier si un premier ministre ou un ministre lui accordait ces pouvoirs et un contrat du gouvernement. C'est inquiétant, car cela signifie qu'avec ces pouvoirs, une entreprise comme Brookfield, qui présente clairement un conflit d'intérêts avec le premier ministre, pourrait se voir attribuer un contrat et recevoir des fonds publics canadiens sans être soumise à la Loi sur les conflits d'intérêts.

J'ai une autre question à vous poser. Cette section et cette partie donneraient-elles également le pouvoir d'exempter toute entreprise ou personne du gouvernement de l'application de la Loi sur Investissement Canada? Répondez par oui ou par non.

L'hon. François-Philippe Champagne: Madame la présidente, j'aimerais expliquer aux Canadiens que ce que nous appelons les bacs à sable réglementaires sont soumis à un certain nombre de mesures de protection. Permettez-moi d'en énumérer quelques-unes...

Jasraj Hallan: Partons de là. Vous avez dit qu'il existe une mesure de protection. Celle-ci permet-elle d'empêcher une entreprise comme Brookfield d'obtenir un contrat et d'être exemptée de la Loi sur les conflits d'intérêts? Répondez par oui ou par non.

L'hon. François-Philippe Champagne: Madame la présidente, comme j'essayais de l'expliquer aux Canadiens, la loi prévoit un certain nombre de mesures de protection. Par exemple...

Jasraj Hallan: Cette mesure de protection inclut-elle les conflits d'intérêts, oui ou non?

L'hon. François-Philippe Champagne: Madame la présidente, comme je l'ai dit, j'ai l'impression que certaines personnes s'intéressent davantage à la question qu'à la réponse, mais les Canadiens préfèrent parfois entendre la réponse.

Jasraj Hallan: Monsieur le ministre, il est très inquiétant que vous ne puissiez pas répondre à cette question.

Peter Fragiskatos: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

Je n'aime pas invoquer le Règlement de cette manière. Cependant, encore une fois, il essaie de répondre...

La présidente: Pourriez-vous préciser à quel...

Peter Fragiskatos: Mon rappel au Règlement concerne le décorum. D'accord? Il essaie de répondre. Nous ne pouvons pas entendre sa réponse.

La présidente: D'accord. Merci, monsieur Fragiskatos.

Monsieur Hallan, vous pouvez continuer.

Jasraj Hallan: J'ai un autre exemple, monsieur le ministre. En 2022, lorsque vous étiez ministre de l'Industrie, vous avez invoqué les dispositions de la Loi sur Investissement Canada relatives à l'examen des questions de sécurité nationale pour ordonner à des investisseurs chinois de céder leurs participations dans des sociétés

minières canadiennes. Aujourd'hui, votre gouvernement se rapproche du régime communiste de Pékin.

Ma question est très claire. Si ces pouvoirs sont adoptés, cela ne donnera-t-il pas à un ministre le pouvoir d'exempter des investisseurs chinois de l'examen de sécurité nationale prévu par la Loi sur Investissement Canada, leur permettant ainsi d'acheter des parts dans des sociétés minières exploitant des minéraux critiques au Canada, oui ou non?

L'hon. François-Philippe Champagne: Madame la présidente, il est de la responsabilité de tout gouvernement de protéger la sécurité nationale du Canada et la sécurité économique nationale du pays.

Jasraj Hallan: Ces pouvoirs que vous essayez d'obtenir pourraient-ils mener à l'exemption de l'application de la Loi sur Investissement Canada pour des entreprises chinoises, oui ou non?

L'hon. François-Philippe Champagne: Madame la présidente, permettez-moi de revenir sur les restrictions qui sont prévues.

Encore une fois, les Canadiens seraient surpris. Ce dont les conservateurs parlent, c'est d'un instrument qui est utilisé par presque tous les pays du G7 et de l'OCDE dans le monde, parce que les innovateurs veulent avoir des bacs à sable. Cependant, il faut des garde-fous et des mesures de protection. C'est pourquoi la loi prévoit des limites de temps pour l'exemption. L'exemption doit être dans l'intérêt public. Elle doit protéger la santé publique, la sécurité publique et l'environnement.

Madame la présidente, je suggérerais probablement aux conservateurs...

Jasraj Hallan: Monsieur le ministre, ces décisions seront prises derrière des portes closes après l'adoption de ce projet de loi.

L'hon. François-Philippe Champagne: ... de discuter avec les innovateurs du monde des affaires des autres pays qui ont demandé une extension de l'espace de test réglementaire afin de pouvoir innover, notamment dans des pays du G7.

Jasraj Hallan: Pas une seule fois, monsieur le ministre, vous n'avez précisé qu'il ne serait pas possible de suspendre l'application de la Loi sur les conflits d'intérêts ou de la Loi sur Investissement Canada une fois ces pouvoirs accordés. C'est très préoccupant.

J'espère que vous comprenez pourquoi les Canadiens s'inquiètent de l'adoption de cette disposition. C'est parce que, à huis clos, votre gouvernement peut accorder à n'importe quelle entreprise... qu'elle présente un conflit d'intérêts pour un ministre ou le premier ministre ou qu'elle soit basée à Pékin, si une entreprise chinoise souhaite s'implanter ici.

La présidente: Merci, monsieur Hallan. Votre temps est écoulé.

Nous passons à M. Leitão, qui aura droit à six minutes.

[Français]

Carlos Leitão (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Bonjour, monsieur le ministre. Je vous souhaite la bienvenue.

Monsieur le sous-ministre, je vous remercie aussi d'être avec nous.

Comme on dirait, ça commence bien. J'allais vous poser toutes sortes de questions, monsieur le ministre. J'avais préparé tout un scénario, mais je vais plutôt vous demander de nous en dire un peu plus sur ce dont vous parliez juste avant, lorsque notre collègue vous a constamment interrompu, à savoir les bacs à sable réglementaires.

Il me semble que cet aspect est très important, et vous n'avez pas eu la chance de bien clarifier la chose pour tous les Canadiens qui nous écoutent.

• (1050)

L'hon. François-Philippe Champagne: Merci, monsieur Leitão.

D'abord, je veux vous remercier de servir le pays. Vous êtes un économiste de renom. Le Canada doit être content d'avoir quelqu'un comme vous au service de la nation.

J'essaie d'expliquer quelque chose. Selon ce que j'entends dire, c'est que nos collègues conservateurs essaient de démoniser un outil issu du coffre à outils utilisé par tous les pays du G7 et la plupart des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ou OCDE. Ce dont il est question, c'est ce qu'on appelle un « bac à sable réglementaire ».

Ce que cela signifie, c'est que, si on innove dans ce cadre-là, il y a un assouplissement des règles pour un temps limité, pourvu que l'on continue de protéger l'environnement et la sécurité publique. Il y a évidemment un nombre de règles pour entourer ça. Monsieur Leitão, vous allez le comprendre, puisque vous étiez aussi ministre des Finances au Québec, ça permet à nos innovateurs d'innover.

C'est pour ça que je dis à mes collègues conservateurs qu'il faut faire preuve de prudence. S'ils vont rencontrer les innovateurs canadiens et leur parler, particulièrement ceux du secteur des affaires, ceux-ci vont leur dire que si les autres pays le font, il faudrait que le Canada puisse le faire aussi pour se donner un espace.

Honnêtement, je veux juste dire une chose: nos amis conservateurs n'ont pas inventé l'eau chaude. C'est quelque chose qui existe depuis longtemps. Je suis allé chercher un outil connu depuis des décennies. Il n'y a rien de nouveau dans ce que nous mettons en place présentement. Nous parlons seulement d'avoir un régime un peu plus large, parce que c'est vrai que, quand nous parlons de nouvelles technologies et d'innovations manufacturières et industrielles dans l'ère du numérique, nous avons parfois besoin d'un certain assouplissement du cadre réglementaire pour tester des produits. Une fois que le produit est certifié et adopté, il est évidemment soumis à toutes les autres règles.

Je suis un peu surpris d'entendre ça des conservateurs ce matin, parce que c'est une demande du monde des affaires. Nos innovateurs nous disent que, si nous n'emboîtons pas le pas, ils se retrouveront désavantagés par rapport aux autres pays du G7 et de l'OCDE. Je ne comprends donc pas cette démonisation d'un instrument connu.

Je dis seulement à mes collègues conservateurs d'aller voir le rapport de l'OCDE sur cet instrument. Qu'ils le regardent. Ça me ferait plaisir de déposer ce rapport, si le Comité souhaite voir ce qui se fait dans les autres pays du G7. Lorsque nous discutons en comité, il est important d'informer les Canadiens et de leur donner l'information juste. On a fait une revue internationale. Il est notamment question des pays de l'Union européenne, de la Corée du Sud, des États-Unis, du Brésil, de la Colombie, de Singapour, du

Royaume-Uni, de la France et de l'Allemagne. Nous sommes quand même en bonne compagnie, avec des pays qui ont vu l'intérêt d'avoir un régime particulier pour permettre l'innovation.

Monsieur Leitão, je vous remercie d'avoir fait ça. Je suis prêt à écouter les commentaires de mes collègues, mais je pense qu'il faut juste mettre ça en contexte. On ne parle pas de quelque chose de nouveau. C'est quelque chose qui existe dans tous les pays mentionnés sur la liste. De plus, c'est une demande des innovateurs canadiens, qui nous disent que, si ça se fait ailleurs, il faudrait que ça se fasse chez nous aussi, parce que, sinon, ils sont désavantagés.

Je vous remercie de m'avoir permis de clarifier la réponse.

Carlos Leitão: Merci beaucoup, monsieur le ministre.

En effet, je pense que c'était très important. Vous avez dit que vous étiez surpris. Je suis aussi surpris, et même déçu de voir qu'apparemment nos collègues conservateurs ont choisi de ne pas suivre la recommandation de l'ex-premier ministre M. Harper. Pas plus tard que cette semaine, il enjoignait tout le monde à se concentrer sur les grands défis, à mettre de côté nos petites divergences et à nous concentrer sur l'intérêt national. Il me semble que ça ne va pas dans cette direction.

Il ne me reste pas beaucoup de temps. Au début de votre présentation, vous avez parlé de l'environnement macroéconomique qui nécessite une action importante de la part du gouvernement. De plus, vous avez mentionné que notre budget est un budget d'investissement et que nous avons la capacité fiscale de le mettre en œuvre.

Il ne reste que 30 secondes, mais pouvez-vous commencer à parler un peu de cette capacité fiscale? Je suis certain que nous y reviendrons par la suite.

• (1055)

Hon. François-Philippe Champagne: Pour terminer, je rappellerai seulement que, lors de la réunion du Fonds monétaire international, ou FMI, la directrice générale a mentionné deux pays qui se distinguent, à savoir l'Allemagne et le Canada. Ce sont deux pays qui ont une cote de crédit AAA. Ils se distinguent, car ils ont tous deux une bonne capacité fiscale. Ces pays l'utilisent à bon escient, justement pour stimuler la croissance économique.

La présidente: Merci, monsieur Leitão.

Monsieur Ste-Marie, vous avez la parole pour six minutes.

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre et monsieur le sous-ministre, je vous remercie beaucoup d'être des nôtres au Comité. Ce matin, il y a beaucoup de sujets que j'aimerais aborder avec vous.

Tout d'abord, vous avez proposé de présenter au Comité la revue des autres pays qui ont un système de bac à sable réglementaire. Si cela pouvait être déposé au Comité, je vous en serais reconnaissant.

Je vais maintenant aborder le premier sujet. Ce matin, le directeur parlementaire du budget a publié une étude sur les répercussions financières de l'engagement que le Canada a pris envers l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, ou OTAN, d'investir 5 % de son produit intérieur brut, ou PIB, d'ici la fin de l'année 2035. Les conclusions sont assez inquiétantes. On parle d'un déficit annuel de 63 milliards de dollars par année, soit 1,4 point de pourcentage du PIB. Le ratio de la dette fédérale au PIB augmenterait de 6,3 points de pourcentage.

Avez-vous des commentaires là-dessus?

Qu'allez-vous faire à ce sujet?

L'hon. François-Philippe Champagne: D'abord, c'est un plaisir de vous voir, monsieur Ste-Marie. Vous êtes un collègue exceptionnel. Ça fait des années que nous travaillons ensemble. Merci d'être là ce matin.

Je n'ai pas eu l'occasion de me pencher sur ce rapport parce que, comme je venais témoigner ce matin au Comité permanent des finances, toute mon énergie a été consacrée à ma préparation pour donner les meilleures réponses qui soient aux questions posées par les membres du Comité pour faire avancer l'étude du projet de loi.

Je n'ai pas eu l'occasion de me pencher dessus, alors que, comme ministre des Finances, c'est un bon réflexe de prendre connaissance des documents et de faire une analyse détaillée de ce que peut contenir le rapport du directeur parlementaire du budget avant de faire de commentaires. Je n'ai pas eu l'occasion de le faire jusqu'à maintenant.

Je peux quand même vous dire qu'il est vrai que le Canada doit faire un effort considérable, comme les autres pays de l'OTAN. Le Canada n'est pas différent. J'espère, comme vous l'avez vu au Québec, notamment avec M. Legault et les autres, que ça sera un levier économique.

On parle d'entreprises, comme Marmen ou Groupe PRO-B, qui sont établies dans ma circonscription. Cependant, de petites ou moyennes entreprises québécoises, ou PME, développent maintenant l'industrie de la défense.

C'est le cas, même à Saint-Tite, où j'ai fait faire mes souliers de ministre des Finances. Une PME comptant 75 personnes, à savoir les Bottes Boulet, est en activité depuis 1942. L'entreprise fait des bottes de cow-boy, mais elle a aussi une division militaire et de défense. Elle fait des bottes pour la Gendarmerie royale du Canada, ou GRC, et des bottes pour les militaires. Ça prouve à quel point il y a des occasions à saisir pour des entreprises de toutes sortes.

Si c'est vrai pour les Bottes Boulet, une PME qui existe depuis des décennies, je pense que toutes les entreprises devraient envisager d'avoir une stratégie liée à la défense.

Gabriel Ste-Marie: Cette entreprise fait certainement des produits de qualité.

Le deuxième sujet concerne une question vraiment technique. Habituellement, le budget est déposé au printemps. De plus, les crédits principaux, c'est-à-dire les crédits qui sont inscrits de manière quasi automatique, sont votés en mars à la Chambre. En juin, on ajoute les crédits supplémentaires en votant le budget supplémentaire des dépenses (A), donc les mesures qui étaient annoncées dans le budget.

Étant donné que le budget a été présenté à l'automne, pouvez-vous nous dire si les crédits principaux que le gouvernement va dé-

poser incessamment vont inclure les mesures du budget que nous votons traditionnellement en juin?

L'hon. François-Philippe Champagne: Le sous-ministre va peut-être vouloir ajouter quelque chose sur ce sujet, mais je pense que c'était une bonne chose de changer nos pratiques au pays. Il y a eu des époques où le budget fédéral était déposé après l'ensemble des budgets provinciaux.

Ça ne tenait certainement pas compte de la saison de la construction. Peu importe ce que nous pouvons faire, ici, la saison de la construction ne ment pas. Avoir un budget en novembre donne de la prévisibilité et beaucoup plus de stabilité pour les provinces et les territoires, parce qu'ils savent d'avance les crédits qui vont être attribués aux transferts.

Vous avez vu que même le FMI a salué l'approche du Canada en disant que les autres pays du G7 pourraient s'en inspirer.

Gabriel Ste-Marie: En tout respect, je me permets de vous interrompre. Il y a beaucoup de sujets que j'aimerais aborder. Si jamais votre équipe a la réponse, vous pourriez tout simplement la faire suivre au Comité. Je vous en serais reconnaissant.

Le troisième sujet que j'aimerais aborder avec vous est le montant présenté dans le budget pour les infrastructures. Je m'y perds. En introduction, à la page 7 de la version française, on parle de 280 milliards de dollars sur 5 ans. Dans le chapitre 1, à la page 119, il est question de 115 milliards de dollars sur 5 ans, mais, dans le tableau à la fin du chapitre, à la page 145, il y aurait en fait 9 milliards de dollars d'argent frais. Il faudrait faire une soustraction. On dit qu'il faudrait investir dans les infrastructures pour les générations à venir à hauteur de 20,1 milliards de dollars, moins les 11,73 milliards de dollars de fonds attribués précédemment, on en arrive à 9 milliards de dollars.

Combien d'argent frais y aurait-il pour les infrastructures dans votre budget?

Encore une fois, si vous n'avez pas le montant en main, n'hésitez pas à nous faire parvenir la réponse par écrit.

● (1100)

L'hon. François-Philippe Champagne: C'est une excellente question, monsieur Ste-Marie. Comme toujours, vos interventions sont très pertinentes.

Comme vous pouvez l'imaginer, c'est une question que des provinces et des territoires m'ont posée. Nous pouvons vous donner le montant exact. De mémoire, il y aurait plus de 25 milliards de dollars supplémentaires pour les infrastructures.

Les différences entre les pages s'expliquent par le fait que certains montants sont déterminés en comptabilité de caisse. Nous présentons les chiffres de façon comptable, c'est donc pour ça que vous pouvez voir que notre plan d'investissement est de 280 milliards de dollars. C'est un montant important, mais, en comptabilité de caisse, ça revient à 450 milliards de dollars.

Ça peut vous intéresser de savoir que nous nous sommes inspirés du modèle allemand. Quand un tel projet générationnel a été annoncé en Allemagne, on parlait de 500 milliards d'euros sur 12 ans. Si vous convertissez ça en dollars canadiens, ce serait à peu près 800 milliards de dollars sur 12 ans. Nous proposons 450 milliards de dollars sur 5 ans. Je dis que c'est générationnel, et c'est ce que les agences de crédit et nos investisseurs ont vu. Ils ont vu que le plan d'infrastructure canadien est l'un des plus importants, sinon le plus important, du G7. C'est pour ça que nous voulons travailler avec les municipalités, les territoires et les provinces.

La présidente: Merci, monsieur le ministre.

Merci, monsieur Ste-Marie.

Monsieur Lefebvre, vous avez la parole pour cinq minutes.

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska, PCC): Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, je suis heureux de vous retrouver. Nous nous connaissons depuis longtemps. À l'époque, j'avais le privilège d'être député à l'Assemblée nationale avec mon collègue M. Leitão, qui était ministre des Finances, et pour qui j'ai également un très grand respect.

J'aimerais répéter ce que notre collègue M. Leitão disait. Selon lui, le retour à l'équilibre budgétaire n'était pas une obsession, mais une obligation.

Êtes-vous d'accord avec votre collègue là-dessus?

L'hon. François-Philippe Champagne: D'abord, vous savez que j'ai beaucoup de respect pour M. Leitão et pour vous, parce que nous avons fait des choses ensemble dans le passé. Vous avez raison, nous avons toujours bien collaboré.

Je vous dirais que le monde a changé. J'ai servi dans le gouvernement fédéral pendant des années. Les gens me disaient que j'avais pris des positions à l'époque, mais aujourd'hui, le monde a changé, surtout depuis quelques mois.

Je veux vous ramener à ce que le FMI disait du Canada. Il disait que, compte tenu de la situation mondiale sans précédent — il faudrait retourner plusieurs décennies en arrière pour trouver une situation comparable —, ceux qui ont la capacité fiscale requise doivent utiliser cette capacité fiscale pour stimuler la croissance économique.

Eric Lefebvre: Merci, monsieur le ministre.

Je vais poser la question un peu plus tard à l'ancien ministre des Finances du Québec pour savoir s'il est encore d'accord sur sa déclaration. Je pense que c'est le cas.

Monsieur le ministre, lors du dépôt du budget, vous avez dit que vous vouliez éliminer 40 000 postes de fonctionnaires. À la période des questions orales, vous avez parlé de le faire par attrition, c'est-à-dire que ça se ferait au fur et à mesure que les fonctionnaires prendraient leur retraite. Ça va être difficile d'arriver à 40 000 postes si on procède seulement par attrition.

Avez-vous un outil d'évaluation du rendement pour savoir le nombre de fonctionnaires qui vont être éliminés de la fonction publique?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je me permets de vous donner un peu de contexte. Je vais ensuite répondre plus précisément à votre question.

Nous avons dit qu'il fallait ramener la fonction publique fédérale à un nombre d'employés plus soutenable à long terme. Il y a eu une croissance importante de la taille de la fonction publique lors de la pandémie. Vous avez peut-être vu dans le budget un graphique qui le montrait. Nous voulons normaliser la taille de la fonction publique en fonction de la population canadienne et en utilisant des éléments de comparaison avec les pays du G7.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que oui, il y aura attrition, mais d'autres mesures ont été mises en avant pour justement le faire de façon humaine et responsable, avec beaucoup de considération pour les gens qui ont servi le pays, parce que...

Eric Lefebvre: Excusez-moi de vous couper la parole. Vous comprenez que j'ai plusieurs questions.

Avez-vous un outil d'évaluation du rendement? Présentement, êtes-vous en mesure de me dire si, depuis sept mois, il y a des résultats?

L'hon. François-Philippe Champagne: Oui, je peux fournir les données au Comité. Vous avez certainement vu certains articles de *La Presse* dans lesquels on évoquait des avis envoyés à des fonctionnaires. La mise en œuvre de ces départs prendra plusieurs années.

Tout ce que je veux dire, c'est que je veux remercier les gens du service public, qui font un travail extraordinaire.

Il s'agit de ramener le nombre d'employés à un nombre plus soutenable. Nous revenons à un ratio équivalant à celui d'avant la pandémie. Je pense aussi que, compte tenu de la technologie d'aujourd'hui, nous avons besoin de moderniser le gouvernement canadien.

● (1105)

Eric Lefebvre: Dans le budget, on dit vouloir se diriger vers une économie forte grâce à la rigueur budgétaire. Au cours des 10 dernières années, les dépenses du gouvernement ont augmenté rapidement, comme en témoigne une hausse de charges progressives directes de 8 % par année. On dit que c'est une cadence qui n'est plus viable. C'est écrit noir sur blanc, cette cadence n'est plus viable.

Le coût de Cúram, le système informatique qui gère la pension de la Sécurité de la vieillesse de nos aînés, est passé de 1,7 milliard de dollars à 6,6 milliards de dollars. D'un côté, on parle de rigueur budgétaire, mais d'un autre côté, il y a l'échec du système Cúram. Selon un sondage, près de 93 % des fonctionnaires disent que le système informatique ne fonctionne pas.

Vous parlez de rigueur budgétaire, mais je trouve qu'il y a une contradiction, compte tenu de ce constat.

L'hon. François-Philippe Champagne: Je vous remercie de soulever la question de la croissance des dépenses. À la page 14 du budget, vous allez voir le graphique qui parle de passer de 8 % de croissance des dépenses à un taux de croissance plus soutenable au fil des ans. Pour cette raison, un des ancrages budgétaires que nous nous sommes donnés est d'aligner le budget de fonctionnement sur les revenus d'ici 2028-2029. Nous nous sommes dit qu'à ce moment-là, quand il y aura des emprunts, ce sera pour faire des investissements en capital.

Je vous remercie de souligner le fait que nous passons de 8 % de croissance à un taux beaucoup plus soutenable à long terme. C'est exactement ce que nous avons voulu présenter dans le graphique, à la page 13 du budget.

Eric Lefebvre: Comment peut-on parler de rigueur budgétaire si le coût d'un système informatique comme Cúram passe de 1,7 milliard de dollars à 6,6 milliards de dollars? C'est un exemple parmi tant d'autres...

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre, monsieur Lefebvre. Votre tour de parole est terminé.

[Traduction]

C'est maintenant M. Sawatzky qui aura la parole. Vous avez cinq minutes.

[Français]

Jake Sawatzky (New Westminster—Burnaby—Maillardville, Lib.): Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, cette semaine, on dirait que vous êtes presque un membre permanent du Comité. Cela dit, c'est vraiment un plaisir de vous revoir.

Une grande partie des investissements prévus dans le budget de 2025, suivant le projet de loi C-15, concernent des projets d'infrastructure majeurs visant à stimuler la croissance économique du pays.

Comme vous le savez, de nombreux travailleurs et de nombreuses travailleuses du Canada éprouvent des difficultés ces temps-ci. Celles et ceux qui travaillent dans les secteurs de la fabrication, de l'acier, de l'aluminium, de la foresterie et dans d'autres secteurs touchés par les droits de douane ressentent particulièrement les effets des mesures commerciales injustifiées des États-Unis. Ces investissements structurants et générationnels visent notamment à créer des emplois dans lesquels ces travailleurs peuvent se reconverter.

Comment va-t-on créer des emplois, ici?

L'hon. François-Philippe Champagne: Tout d'abord, merci de votre question. Je vous félicite pour votre français. Ça me fait plaisir de vous entendre. Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant le Comité. Je me sens tout à fait comme un membre permanent du Comité.

Vous avez raison, le budget de 2025 est vraiment un plan d'investissement générationnel. On a constaté que l'économie canadienne est peut-être plus résiliente que ce que certains avaient prévu.

Vous avez parlé de la situation tarifaire avec les États-Unis. Il faut dire qu'aujourd'hui encore, 85 % des biens traversent la frontière sans droits de douane grâce à l'accord de libre-échange et aux exemptions prévues. Le Canada a une position privilégiée, et le taux marginal d'imposition est de 5,4 %.

Cela dit, il est important de savoir que dans l'industrie du bois, dans une région comme la mienne, le Saguenay—Lac-Saint-Jean, ou encore la Mauricie ou Vancouver, ou dans le secteur de l'acier à Hamilton, dans le secteur de l'automobile à Windsor ou à Oshawa, ou dans le secteur de l'aluminium au Saguenay, on ressent de façon très prononcée les effets des droits de douane. Généralement, on peut dire que l'économie canadienne fait preuve de plus de résilience que ce qu'on avait imaginé, à l'exception des secteurs et des régions où les effets se font sentir.

Madame la présidente, je sais que vous venez de la région d'Hamilton et que vous avez fait beaucoup pour les travailleurs, les travailleuses et l'industrie de l'acier. Je dois vous remercier de votre contribution.

Je dis ça, parce que des fois, les données nous indiquent une tendance à l'échelle nationale, mais dans un secteur particulier, comme le secteur de l'acier à Hamilton, la situation dans l'usine n'est pas aussi claire. C'est pour ça que nous nous sommes dit qu'il fallait bâtir l'économie la plus forte du G7. Il est vrai que l'économie canadienne est la deuxième du G7 sur le plan de la croissance économique. Nous nous positionnons donc assez bien.

Cependant, nous devons faire beaucoup de choses au pays. Je pense qu'une des mesures qui vont aider les travailleurs de l'acier à Hamilton, c'est la fameuse politique « Achetez canadien ». Il était grand temps de favoriser les entreprises canadiennes, et aussi d'éliminer les barrières tarifaires entre les provinces. Une récente étude publiée par le FMI, je pense, disait qu'il y avait encore du travail à faire, mais que le Canada pourrait dynamiser son économie de près de 200 milliards de dollars.

Nous avons aussi pris des mesures structurelles par le truchement du Fonds de réponse stratégique pour permettre à l'économie canadienne de s'adapter à la nouvelle réalité, à savoir aux marchés d'exportation, à l'automatisation et à la productivité. C'est pour ça que, dans le budget, vous avez vu plusieurs mesures qui visent à stimuler la productivité et l'innovation. Il s'agit justement d'investir d'abord chez nous pour faire croître notre économie et aider nos travailleurs.

Pour ce qui est des déficits dont parlaient les gens au départ, à la page 2 du budget, on montre qu'environ 75 % des actions qui ont mené à un déficit dans l'année visaient la souveraineté et l'abordabilité. Je pense que ce sont deux choses liées aux valeurs canadiennes. C'est pour ça que, tout en faisant croître l'économie canadienne, nous devons être directement là pour les travailleurs et les travailleuses.

• (1110)

[Traduction]

Jake Sawatzky: Merci beaucoup.

Bien sûr, ces grands projets ne font pas seulement croître l'économie, ils créent également de nombreux emplois spécialisés syndiqués à long terme, offrant une stabilité aux travailleurs qui sont actuellement confrontés à des perturbations, en particulier dans les secteurs traditionnels qui sont durement touchés par les droits de douane.

En Colombie-Britannique, l'industrie du bois d'œuvre est durement touchée. La combinaison de nos politiques d'achat de produits canadiens et de tous ces grands projets d'intérêt national permettra certainement...

La présidente: Merci, monsieur Sawatzky.

C'est tout le temps dont vous disposiez.

[Français]

Monsieur Ste-Marie, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Gabriel Ste-Marie: Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur le ministre et monsieur le sous-ministre, j'aimerais vous poser des questions d'ordre technique sur la section 9, qui traite des services bancaires axés sur les consommateurs, ainsi que de l'arrimage avec l'Autorité des marchés financiers, ou AMF, et les entités qui relèvent des provinces. Toutefois, si vous n'avez pas les réponses sous la main, n'hésitez pas à les faire parvenir par écrit au Comité.

Si le cadre unique était mis en place et qu'une entente était conclue avec l'entité provinciale et la Banque du Canada, quelle serait la relation entre ces deux institutions?

Par exemple, l'AMF deviendrait-elle un prolongement de la Banque du Canada pour superviser ce cadre, ou est-ce qu'elle garderait son autonomie pour agir dans son domaine de compétence?

Dans ce contexte, l'AMF relèverait-elle de la Banque du Canada ou du ministère des Finances du Québec pour tout ce qui concerne le système bancaire ouvert?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je vais laisser le sous-ministre des Finances, un ancien membre de la Banque du Canada, vous répondre quant à ces deux aspects.

[Traduction]

Nick Leswick (sous-ministre, ministère des Finances): Si je comprends bien la question, le cadre législatif prévu par la Loi sur les services bancaires axés sur les consommateurs permettra aux provinces de choisir d'adhérer ou non. Elles peuvent choisir d'adhérer aux dispositions législatives et réglementaires mises en place par le gouvernement fédéral. Dans ce contexte, le ministre, en collaboration avec la Banque du Canada, en tant que superviseur du cadre, peut désigner un organisme provincial de réglementation ou de surveillance pour la supervision de la mise en œuvre.

[Français]

Gabriel Ste-Marie: D'accord.

Ma question portait sur l'aspect suivant. Supposons qu'au Québec, c'est l'AMF qui est désignée. Est-ce que l'AMF rendrait des comptes à la Banque du Canada ou au ministère des Finances du Québec pour cette partie-là?

[Traduction]

Nick Leswick: Je vais devoir vérifier cela. Mon intuition me dit que cela relèverait de la Banque du Canada, mais je vais m'assurer d'obtenir la réponse exacte.

[Français]

Gabriel Ste-Marie: J'ai une dernière question sur ce sujet.

En décembre dernier, dans un autre comité, le ministère des Finances avait rappelé que les autorités provinciales comme l'AMF peuvent ajouter des normes quant à certains éléments, par exemple l'échange de données ou la protection de la vie privée. Toutefois, ces règles supplémentaires créeraient un terrain de jeu inégal.

J'aimerais avoir vos commentaires à ce sujet. Vous pouvez aussi les envoyer par écrit au Comité.

La présidente: Merci beaucoup.

[Traduction]

Nous passons à Mme Cobena. Vous avez cinq minutes.

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Merci.

Monsieur le ministre, dans votre déclaration liminaire, vous avez demandé que ce projet de loi soit adopté rapidement, en raison des mesures qui y sont proposées. Cependant, comme vous le savez bien, ce projet de loi contient une pilule empoisonnée, dans la mesure où vous demandez que les ministres aient le pouvoir de soustraire des entités, des sociétés ou des particuliers à l'application de toute loi fédérale, à l'exception du Code criminel.

Compte tenu du risque d'abus lié à cette disposition, envisageriez-vous de la supprimer afin que nous puissions passer à l'examen du reste du projet de loi dans un esprit de collaboration de façon à accélérer son adoption?

• (1115)

L'hon. François-Philippe Champagne: Je vous remercie de votre question et de votre contribution. Vous êtes dans le secteur bancaire depuis longtemps. Je pense à ce que votre chef a dit dans sa lettre: « Il est temps de transformer les discours en action. »

Il est évident que cette disposition a été spécifiquement demandée par le secteur des affaires au Canada, afin de nous mettre sur un pied d'égalité avec les autres pays du G7. Je garde toujours l'esprit ouvert, mais je suis très conscient de l'impact que cela aurait sur les innovateurs et les entreprises canadiennes, qui souhaitent disposer de garde-fous très stricts. Si vous avez des suggestions à faire concernant les garde-fous...

Sandra Cobena: Avec tout le respect que je vous dois, c'est un gouffre juridique. Il n'y a pas de garde-fous. Vous nous comparez à des pays du G7. Les pays du G7 font appel à des organismes de réglementation pour gérer les bacs à sable réglementaires dont vous parlez. Ils s'appuient sur des dérogations limitées, des lettres de non-intervention, des plans d'essai supervisés et non sur les pouvoirs ministériels étendus que vous demandez. Ce n'est pas comparable.

En ce qui concerne le monde des affaires, j'ai une lettre signée par 43 organisations qui ont de sérieuses préoccupations à ce sujet. Elles disent:

Les ministres disposeraient d'un pouvoir discrétionnaire entièrement nouveau pour décider quand et comment les lois fédérales s'appliquent, et à qui. Or, les lois devraient s'appliquer de manière égale à tous, indépendamment du statut, de la richesse ou du pouvoir.

Ces organisations ont insisté pour que le gouvernement fédéral retire cette partie antidémocratique du projet de loi.

L'hon. François-Philippe Champagne: Était-ce une question, ou voulez-vous que je fasse un commentaire à ce sujet?

Sandra Cobena: Dites-nous ce que vous en pensez.

L'hon. François-Philippe Champagne: Je dirais simplement qu'il existe des délais clairs et des exemptions claires. La mesure doit être dans l'intérêt public. Elle doit préserver la santé publique, la sécurité publique et l'environnement. Nous avons essayé de nous inspirer de ce qui a été fait dans d'autres pays du G7.

Comme je l'ai dit, ce n'est pas quelque chose de nouveau. C'est pourquoi je suis surpris. Je respecte les commentaires des personnes qui ont rédigé la lettre, mais ce n'est pas un nouvel outil. Le rapport de l'OCDE, je crois, remonte à...

Sandra Cobena: Monsieur le ministre, je viens d'expliquer les différences. Les autres pays ne concentrent pas le pouvoir entre les mains des ministres, contrairement à ce que vous demandez. En tant que ministre, vous choisiriez les gagnants et les perdants. Les entités et les particuliers seraient enclins à faire du lobbying auprès de vous personnellement, plutôt que de se conformer à la règle de droit.

La comparaison avec les autres pays du G7 n'est pas honnête. Les autres pays du G7 ont des organismes de réglementation soumis à des restrictions très précises. Ce n'est pas la même chose. C'est pourquoi on parle de clause Henry VIII.

Seriez-vous prêt à la supprimer en raison du risque d'abus qu'elle comporte?

L'hon. François-Philippe Champagne: Nous avons mis en place une série de garde-fous. Si vous pensez à d'autres garde-fous qui, selon vous, serviraient l'intérêt public, nous sommes toujours prêts à les étudier afin d'aller de l'avant dans un esprit d'ouverture. Je suis également...

Sandra Cobena: Monsieur le ministre, simplement pour souligner certains des risques, cette disposition permettrait de contourner la Loi sur les conflits d'intérêts et empêcherait les citoyens de demander des documents en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif.

Il existe un certain nombre de lois qui pourraient être violées à la discrétion du ministre. En quoi cela est-il raisonnable?

L'hon. François-Philippe Champagne: J'allais justement dire que si vous avez des suggestions concernant les garde-fous...

Je sais que ces personnes ont écrit une lettre et je respecte leur point de vue. Je suis également conscient de tous les innovateurs et même du Conseil canadien des innovateurs, qui ont aussi leur point de vue sur ce que j'essaie de réaliser.

Je vais être très transparent avec vous, comme je me dois de l'être devant ce comité. J'essaie de mettre les innovateurs canadiens sur un pied d'égalité avec ceux des autres pays du G7, afin que nous encourageons l'innovation au pays et que nous n'y fassions pas obstacle.

La présidente: Merci, monsieur le ministre.

Merci, madame Cobena.

• (1120)

L'hon. François-Philippe Champagne: Je suis ouvert à vos suggestions.

La présidente: Nous passons à M. MacDonald, qui aura cinq minutes.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Je remercie le ministre et le sous-ministre d'être avec nous aujourd'hui.

Quand je rentre chez moi les fins de semaine, à l'Île-du-Prince-Édouard, je reçois des réactions très positives au budget de 2025. J'ai rencontré de nombreux groupes qui se sont montrés enthousiastes à l'égard des investissements dans les infrastructures prévus dans le budget de 2025. Les groupes communautaires, les municipalités et même les députés conservateurs provinciaux de l'Île-du-Prince-Édouard veulent que ce budget soit adopté. Ils veulent pouvoir présenter des demandes dans le cadre des programmes prévus dans le budget.

Une chose en particulier que nous avons faite l'année dernière, peu après mon élection, a été d'organiser des réunions avec les intervenants partout au pays. Vous, le secrétaire parlementaire Turnbull et le secrétaire d'État Long avez parcouru le pays pour écouter les Canadiens.

L'une des choses que vous avez entendues à l'Île-du-Prince-Édouard — j'étais à la table ronde de Charlottetown — était que nous devions augmenter l'exonération des gains en capital pour les petites entreprises. Cela touche particulièrement les communautés rurales, car nous avons beaucoup de pêcheurs, d'agriculteurs et de petites entreprises. Le véritable avantage est que, en leur permettant de passer leur entreprise à la génération suivante, nous contribuons à maintenir ces entreprises dans les petites collectivités rurales. Cela stimule l'économie dans une région comme Cardigan, d'où je viens.

Pourriez-vous nous donner plus de détails sur cette augmentation de 250 000 \$ de l'exonération fiscale? Quels en seront les effets pour les collectivités rurales?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je tiens à vous remercier de faire entendre la voix du Canada rural dans ce débat, car je viens moi-même d'une région rurale et je pense que c'est important.

Vous avez parlé des petites et moyennes entreprises, qui représentent 98 % de toutes les entreprises au pays. Il est donc particulièrement important pour moi de soutenir des mesures fiscales — programmes, subventions, prêts — qui leur conviennent.

Vous avez tout à fait raison de dire que l'exonération fiscale sur les gains en capital est un outil parmi d'autres dont nous disposons. Il y en a beaucoup d'autres. J'ai parlé plus tôt aujourd'hui du crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental, qui est également un domaine dans lequel nous travaillons avec un certain nombre d'acteurs du secteur privé afin de déterminer comment le rendre plus efficace.

Comme vous, j'entends souvent les entreprises dire qu'elles veulent de la stabilité et de la prévisibilité, une réduction des formalités administratives, une plus grande efficacité, une plus grande prévisibilité dans l'évaluation des projets et, bien sûr, des programmes adaptés à leurs besoins dans un certain nombre de secteurs.

Je crois que vous avez mentionné le secteur de la pêche, par exemple. Nous avons envisagé un certain nombre de mesures pour nous assurer que les entreprises de ce secteur disposent des outils nécessaires. Vous vous souvenez peut-être que, lorsque j'ai témoigné plus tôt cette semaine au sujet des mesures contenues dans le projet de loi C-19, il y avait également un certain nombre de mesures structurelles visant à soutenir la transformation: la transformation des fruits de mer, la transformation des produits de la pêche et l'augmentation de la production alimentaire au Canada. Je pense que c'est important pour la sécurité alimentaire.

Vous avez raison. En ce qui concerne le budget de 2025, comme vous, d'après mon expérience partout au pays, je pense qu'il répond aux besoins des aînés, des jeunes, des travailleurs, des agriculteurs, des pêcheurs et des petites entreprises. Je pense qu'ils se rendent compte que le monde est en train de changer. Beaucoup de questions que me posent mes collègues portent sur notre situation actuelle. Je pense que les Canadiens sentent le vent tourner et voient que le pays s'adapte. Ils voient que le moment est venu pour nous de nous unir. Ils voient que c'est le temps d'investir dans notre avenir et de soutenir les Canadiens.

C'est pourquoi le projet de loi C-19 avait pour but de donner un coup de pouce et de servir de pont. Comme je le disais tout à l'heure, il s'agit d'un budget historique. Si vous examinez les investissements que nous faisons, ils sont comparables à ceux que vous avez vus en Allemagne. L'Allemagne est la plus grande économie d'Europe. C'est pourquoi je dirais que ce budget a été bien accueilli, non seulement au Canada, mais aussi par les investisseurs du monde entier, qui voient le Canada prendre des mesures structurelles qui favoriseront les investissements, la croissance et l'innovation.

Pour en revenir à l'environnement réglementaire relatif aux bacs à sable, vous avez entendu mes commentaires selon lesquels cela répondait à une demande des innovateurs canadiens. De par ma nature, j'ai l'esprit ouvert, mais je suis également conscient des deux côtés de la médaille, car d'une part, les Canadiens nous demandent de réduire les formalités administratives; c'est le cas des députés de l'opposition autant que de ceux de notre parti. D'autre part, quand nous essayons de faciliter l'innovation, nous sommes critiqués. Vous comprenez donc la position dans laquelle je me trouve aujourd'hui.

• (1125)

La présidente: Merci, monsieur le ministre.

Merci, monsieur MacDonald.

C'est maintenant au tour de M. Kelly, qui aura cinq minutes.

Pat Kelly: Merci.

Monsieur le ministre, dans votre déclaration liminaire, vous avez qualifié le Canada de superpuissance énergétique, et le pays devrait effectivement en être une, mais votre gouvernement a annulé, en novembre 2015, un projet de pipeline sur la côte Pacifique. C'est littéralement l'une des premières mesures prises par le Cabinet après son élection en 2015.

En 2018, vous avez adopté le projet de loi C-69, qui interdit toute construction de pipeline au Canada, et votre gouvernement a fait fuir les capitaux de l'industrie énergétique pendant 10 ans.

En 2025, avec le soutien de l'opposition — qui vous a appuyé parce que c'est ainsi que les choses se sont passées —, vous avez approuvé de nouveaux pouvoirs extraordinaires. Comme vous ne voulez pas vous débarrasser de la bureaucratie, vous vous êtes donné le pouvoir de choisir les projets auxquels la bureaucratie ne s'appliquerait pas.

Le premier ministre a déclaré que les nouveaux grands projets d'intérêt national seraient réalisés à une vitesse inimaginable. Pour ma part, je pourrais imaginer que la construction d'un pipeline commence d'ici un an, par exemple.

Pourriez-vous me dire à quelle date un pipeline sera approuvé et quand la construction commencera?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je dirais simplement que vous devriez regarder ce que nous avons fait avec Trans Mountain. C'est notre gouvernement qui a fait bouger les choses, car nous avons construit Trans Mountain. En fait, j'ai récemment rencontré le PDG de Trans Mountain.

Quand vous parlez d'une année, je dirais simplement que vous devriez probablement parler aux PDG de l'industrie...

Pat Kelly: D'accord. Puisque vous ne répondez pas à la question et que vous avez mentionné Trans Mountain, je vous rappelle que

vous avez fait fuir les capitaux privés du Canada, que vous avez nationalisé un projet et que, une fois celui-ci nationalisé, son coût a augmenté de 500 %.

Je vais vous reposer la question et j'aimerais que vous y répondiez. Quand, en quelle année, les Canadiens peuvent-ils s'attendre à ce que la construction d'un pipeline commence?

L'hon. François-Philippe Champagne: Vous semblez plus intéressé par la question que par la réponse. J'étais sur le point de parler de Trans Mountain. Je viens de m'entretenir avec le PDG. En ce qui concerne le type d'échéanciers dont vous parlez, je vous recommanderais de vous adresser aux PDG des entreprises concernées. Ils vous diront que les mesures que nous avons prises, notamment la création du Bureau des grands projets, ont vraiment changé la donne.

Pat Kelly: Eh bien, non. Je m'intéresse vraiment à votre réponse...

Peter Fragiskatos: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

Nous voulons entendre les questions et nous les entendons. Nous voulons aussi entendre les réponses.

Pat Kelly: Sur le rappel au Règlement...

La présidente: Ce n'était pas un rappel au Règlement, monsieur Kelly.

Vous pouvez continuer.

Pat Kelly: D'accord, continuons.

Monsieur le ministre, vous n'avez pas répondu à ma question. La raison pour laquelle je vous interromps, c'est que vous ne répondez pas à la question.

Pouvez-vous répondre à la question? En quelle année débutera la construction d'un pipeline?

L'hon. François-Philippe Champagne: Le problème n'est pas que je ne réponds pas. Le problème, c'est que vous n'aimez pas la réponse. C'est très différent...

Pat Kelly: Non, ce n'est pas une réponse.

L'hon. François-Philippe Champagne: Les Canadiens qui nous regardent à la maison sont d'accord avec moi et ils comprennent ce que je dis.

Pat Kelly: La réponse attendue serait l'année; donnez-moi l'année. Si vous ne connaissez pas la réponse, ce n'est pas grave. Vous pouvez dire que vous ne savez pas, et nous passerons à une autre question.

L'hon. François-Philippe Champagne: Eh bien, je dirais que je parle à des gens du secteur et que, avec le Bureau des grands projets et tout ce que nous avons fait, ils considèrent le Canada comme un endroit où il y a de bonnes affaires à faire. C'est ce que je dirais.

Si vous parlez aux gens... J'ai récemment rencontré le PDG de Trans Mountain. Ce pipeline est déjà en service. Il a été construit. Je pense que vous devriez au moins reconnaître cela: il a été construit et il est en service.

Pat Kelly: Je dirais que ce n'est pas grâce à votre gouvernement. Vous avez chassé le constructeur privé qui allait construire ce pipeline. Vous vous éloignez de la question, vous n'y répondez pas.

Vous avez mentionné le Bureau des grands projets. Quand annoncera-t-il l'approbation d'un pipeline et quand la construction commencera-t-elle?

L'hon. François-Philippe Champagne: Eh bien, le Bureau des grands projets a une liste de projets en cours, et je peux vous dire que nous avons eu des discussions avec un certain nombre de sociétés pétrolières... Elles étudient des projets intéressants au Canada dans le secteur pétrolier et gazier. Les gens se rendent compte que le cadre que nous avons mis en place leur offre des possibilités d'investissement intéressantes.

Pat Kelly: Cette liste compte-t-elle des pipelines?

L'hon. François-Philippe Champagne: Écoutez, comme je l'ai dit, le Canada est maintenant vu comme une superpuissance énergétique...

Pat Kelly: D'accord, la réponse est non.

Quand, en quelle année, les Canadiens peuvent-ils s'attendre à voir la construction d'un pipeline débiter, peu importe par quels moyens?

• (1130)

L'hon. François-Philippe Champagne: J'essaie de vous expliquer que vous devriez poser cette question aux promoteurs. Ce sont eux qui présentent les projets. Ce que je vous dis, c'est que nous avons de bonnes discussions...

Pat Kelly: Aucun promoteur ne va présenter de projet, car ils ne connaissent pas les règles. Ils savent que vous vous êtes donné le pouvoir de choisir les projets, mais ils ne connaissent pas les règles que vous avez mises en place et qui pourraient empêcher la construction. Selon vous, en quelle année les Canadiens peuvent-ils raisonnablement s'attendre à ce qu'un pipeline soit construit?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je dirais que ce n'est pas ce que nous entendons de la part des PDG. Je vous invite à parler aux PDG des grandes sociétés pétrolières et gazières mondiales. Ce n'est pas ce qu'ils nous disent. J'ai récemment rencontré plusieurs d'entre eux. Ce n'est pas ce qu'ils nous disent. C'est la seule chose que je peux vous répondre.

La présidente: Merci, monsieur le ministre.

Merci, monsieur Kelly.

Nous continuons avec M. Leitão. Vous avez cinq minutes.

[Français]

Carlos Leitão: Merci beaucoup, madame la présidente. Je vais m'organiser pour avoir le temps de continuer ma très bonne discussion avec le ministre des Finances.

Monsieur le ministre, nous avons commencé à parler de la capacité fiscale. Pour mettre en perspective les commentaires de mon cher collègue M. Lefebvre, je dirai que la capacité fiscale dépend souvent, et principalement, du contexte. En 2014, la situation était bien différente de celle que nous avons connue en 2025.

Revenons au Canada, en 2025. Monsieur le ministre, dans le budget que vous avez déposé en novembre, vous prévoyez que le gouvernement sera capable de débiter des investissements de l'ordre de 1 billion de dollars. Pour que nous nous comprenions tous, le mot français « billion » correspond au terme anglais « trillion ». Cela prête parfois à confusion. Bien sûr, il ne s'agit pas seulement d'investissements publics.

Ma question a deux parties.

D'abord, pouvez-vous me dire quelle est la partie publique de ce billion de dollars?

Par ailleurs, on vise surtout l'investissement privé, c'est-à-dire que le gouvernement veut être capable d'attirer des investisseurs privés canadiens et étrangers.

Pouvez-vous nous résumer ce qui a déjà été fait à ce sujet? Le premier ministre a fait plusieurs voyages à l'étranger, et il a alors parlé à plusieurs investisseurs institutionnels.

Quelle est notre capacité pour ce qui est d'attirer ces investissements chez nous?

L'hon. François-Philippe Champagne: Vous avez raison, et vous avez bien décrit le contexte dans lequel nous vivons. Ce contexte est un peu sans précédent, en tout cas dans notre génération, quant au niveau d'incertitude. Je rappellerai quelque chose à mes collègues de l'opposition. Si l'on compare ce qu'on appelle l'indice mondial d'incertitude moyen, qui est publié par le Fonds monétaire international, à celui lié à la crise financière actuelle, cet indice a quasiment doublé. Ça donne un peu le contexte dans lequel nous sommes. Ces données ne viennent pas du ministère des Finances, mais du Fonds monétaire international.

Nous évoluons donc dans un contexte international éminemment incertain. Cependant, comme je l'ai souvent dit lorsque j'ai présidé la réunion des ministres des Finances du G7, nous ne pouvons pas laisser l'incertitude devenir la nouvelle certitude. Il faut investir.

Monsieur Leitão, vous l'avez certainement vécu aussi comme ministre des Finances, tout comme M. Garon, qui est économiste, quand on regarde la position du Canada parmi les autres pays du G7, nous sommes bien reçus à la table du G7 parce que nous avons une position enviable. Ça s'explique par cinq choses.

Premièrement, nous attirons des talents. Le Canada est un aimant pour les talents mondiaux.

Deuxièmement, le Canada est un des rares pays du G7 qui a une base industrielle forte: nous fabriquons des avions, des voitures, des navires.

Troisièmement, nous avons les minéraux critiques qui vont permettre de faire progresser l'économie du XXI^e siècle.

Quatrièmement, nous avons de l'énergie en abondance.

Cinquièmement, nous sommes le seul pays du G7 qui a un accord de libre-échange avec tous les autres.

Pour ces raisons, j'ai dit à mes collègues de ne pas penser au Canada comme un pays de 40 millions de personnes, mais de penser à un pays qui vous donne accès à 1,5 milliard de consommateurs de façon préférentielle.

Dans un monde très incertain, le Canada offre une stabilité, une prévisibilité et une primauté du droit. Ces éléments sont en grande demande, comme vous le savez. Vous savez aussi que l'offre est assez limitée. Je disais tantôt à mon collègue conservateur que, selon les présidents-directeurs généraux, ou PDG, de groupes internationaux, le Canada se démarque vraiment dans le monde. Si vous voulez investir dans le secteur minier, dans celui de l'énergie ou de l'électricité, si vous voulez investir dans les nouvelles technologies de l'intelligence artificielle, dans la cybersécurité ou dans l'informatique quantique, le Canada est certainement un joueur de premier plan.

Ce n'est pas par hasard que le premier ministre du Canada a eu plusieurs rencontres au cours des derniers mois. Dans les six derniers mois, nous avons signé des accords stratégiques, peut-être plus d'une dizaine, dans quatre continents. Ça démontre un peu l'intérêt suscité par le Canada.

Nous nous sommes donné pour objectif de doubler, en 10 ans, nos exportations outre-mer, qui passeraient de 300 milliards de dollars à 600 milliards de dollars par année. Le Canada aura toujours une relation commerciale privilégiée avec son voisin du Sud. Cela dit, nous avons des atouts importants pour permettre aux entreprises canadiennes d'exporter et de créer de la croissance économique chez nous.

• (1135)

La présidente: Merci, monsieur le ministre.

Merci, monsieur Leitão.

Monsieur Garon, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Merci, madame la présidente.

Bonjour, monsieur le ministre.

Nous nous voyons beaucoup ces temps-ci. Vous êtes comme Dieu. Vous êtes partout, mais vous faites un peu moins de miracles.

J'aimerais en savoir davantage sur la loi sur les cryptomonnaies stables qui est proposée. On sait que l'environnement de paiement a évolué. Ça prend des cryptomonnaies stables. On comprend l'importance de la technologie des chaînes de blocs. On comprend aussi la sensibilité du premier ministre comme ancien gouverneur d'une banque centrale, qui veut bien comprendre ces choses.

J'aimerais vous poser deux questions.

Premièrement, considérez-vous que c'est une monnaie ou estimez-vous plutôt qu'il s'agit d'une valeur mobilière? Comment allez-vous opérationnaliser cela dans les règlements à venir?

Une partie de la réponse vient probablement du fait que la loi prévoit qu'il ne peut pas y avoir de rendement sur ces cryptomonnaies stables.

Deuxièmement, s'il ne peut pas y avoir de rendement, parce que j'imagine que ça relèverait des provinces, est-ce que nous serons quand même capables d'être concurrentiels dans ce marché, d'attirer des innovateurs et d'avoir quand même une cryptomonnaie concurrentielle, compte tenu de ces restrictions?

L'hon. François-Philippe Champagne: C'est une très bonne question, monsieur Garon. Merci de votre introduction. Je suis plus humble que ça, mais ça me fait plaisir d'être avec vous aussi souvent.

Vous avez raison, nous avons considéré que ce serait une monnaie. C'est donc ma réponse à votre première question. Je pense que c'est bien accepté par nos collègues ministres des Finances dans l'ensemble du pays. C'est pour ça que nous avons dit que la Banque du Canada aurait un rôle de supervision. Tous les collègues respectent cette institution.

Il y a une raison à cela, comme vous l'avez évoqué. Nous avons dû agir, parce qu'il y avait un certain danger que ces cryptomonnaies soient finalement basées sur le dollar américain, du moins dans un contexte nord-américain. En effet, présentement, les

États-Unis ont pris une longueur d'avance à ce sujet. Il était donc important de donner une solution de rechange à ceux qui veulent utiliser ce type de monnaie.

Jean-Denis Garon: Si vous me le permettez, j'aimerais vous poser une autre question. Il ne me reste pas beaucoup de temps.

Ces cryptomonnaies stables sont souvent adossées à des bons du Trésor plutôt qu'à des monnaies.

Selon vous, cela va-t-il faire augmenter de façon importante la demande intérieure en matière de bons du Trésor?

Pensez-vous que, à court terme, ça peut avoir un effet sur les coûts de financement pour le gouvernement?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je n'ai pas vu d'études qui appuieraient votre allégation.

Monsieur le sous-ministre, voudriez-vous ajouter quelque chose là-dessus?

Nick Leswick: Merci de la question.

[Traduction]

La présidente: Répondez très brièvement.

Nick Leswick: Je pense qu'il s'agit d'une menace et d'une occasion. Parle-t-on d'un mode de paiement? Parle-t-on d'une monnaie? Quel est l'effet sur la demande...

La présidente: Merci, monsieur Leswick. Je suis désolée, il faut s'arrêter là.

Monsieur Hallan, vous avez cinq minutes.

Jasraj Hallan: Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, en 2022, vous avez contraint des investisseurs chinois à se départir de leurs parts dans des sociétés minières canadiennes, en invoquant les dispositions de la Loi sur Investissement Canada relatives à l'examen des questions de sécurité nationale. Aujourd'hui, vous demandez des pouvoirs illimités et incontestables pour pouvoir soustraire toute entreprise ou toute personne à l'application de ces dispositions. Non seulement elles pourraient ainsi échapper à ces dispositions, mais elles pourraient également échapper à celles de la Loi sur les conflits d'intérêts et aux autres dispositions de la Loi sur Investissement Canada. Aujourd'hui, le ministre Hodgson, ministre de l'Énergie, a déclaré qu'il n'excluait pas la possibilité que des sociétés d'État chinoises acquièrent des participations majoritaires dans le secteur pétrolier canadien.

Si la partie 5 de la section 5 est adoptée, est-ce que des sociétés d'État chinoises pourraient acheter des parts majoritaires dans une entreprise et être soustraites à l'application de la Loi sur Investissement Canada et à toute obligation en matière de conflits d'intérêts, oui ou non?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je ne comprends pas vraiment votre prémisse, car vous faites référence aux bacs à sable réglementaires, qui ne sont pas...

Jasraj Hallan: Les bacs à sable ont toujours existé, monsieur le ministre. Cette loi vous confère, à vous, au premier ministre et à tout autre ministre du gouvernement des pouvoirs sans précédent pour suspendre l'application de la Loi sur les conflits d'intérêts et de la Loi sur Investissement Canada de façon à permettre à toute entreprise ou à toute personne, qui vous semble acceptable ou apte, d'acheter ce qu'elle veut au Canada, par exemple, des sociétés d'État chinoises qui veulent faire l'acquisition de participations majoritaires dans le secteur pétrolier et gazier. Ce sont des pouvoirs sans précédent que vous essayez de vous octroyer.

Cela s'appliquerait-il aux sociétés d'État chinoises?

• (1140)

L'hon. François-Philippe Champagne: Comme j'essayais de le dire, madame la présidente, je ne suis pas d'accord avec cette prémisse.

Pour bien informer les Canadiens, permettez-moi de lire un extrait du projet de loi d'exécution du budget. Il confère au ministre fédéral le pouvoir d'autoriser des bacs à sable réglementaires, d'accorder des exemptions temporaires et limitées aux exigences législatives ou réglementaires afin de permettre la mise à l'essai d'« un produit, un service, un procédé [ou] une procédure »...

Jasraj Hallan: En fait, monsieur le ministre, à la section...

L'hon. François-Philippe Champagne: Je lisais simplement ce qui se trouve dans le projet de loi d'exécution du budget.

Jasraj Hallan: ... le texte se lit comme suit:

tout ministre peut, par arrêté, aux conditions qu'il estime indiquées et pour une période de validité d'au plus trois ans qu'il précise, exempter toute entité de l'application:

a) d'une disposition d'une loi fédérale autre que le Code criminel, s'il en est responsable;

Dans ce texte, « une loi fédérale » inclut la Loi sur les conflits d'intérêts et la Loi sur Investissement Canada.

Cela signifie que le premier ministre, vous ou tout ministre pouvez exempter au besoin une entreprise de la Loi sur les conflits d'intérêts. C'est ce que je lis ici. Je vous ai posé la question à de multiples reprises, et vous n'y répondez pas. C'est très préoccupant, parce qu'au fond, vous dites « non ».

L'hon. François-Philippe Champagne: Eh bien, je vous réponds, mais vous n'aimez pas la réponse. C'est très différent.

Jasraj Hallan: Je ne pense pas que les Canadiens aiment votre réponse. C'est effrayant de savoir que vous possédez ce genre de pouvoirs.

L'hon. François-Philippe Champagne: Je pense que les Canadiens sont en mesure de faire la part des choses. Il est question de bacs à sable réglementaires qui sont là pour...

Jasraj Hallan: Monsieur le ministre, je vais passer à autre chose.

Peter Fragiskatos: J'invoque le Règlement.

Écoutez, je me suis retenu d'intervenir, mais nous devons entendre les réponses. Nous devons entendre les échanges en entier.

La présidente: Merci, monsieur Fragiskatos.

Je demanderais simplement aux députés d'être respectueux du temps imparti à chacun et de penser aux interprètes qui essaient de faire leur travail, s'il vous plaît.

Monsieur Hallan, vous avez toujours la parole.

Jasraj Hallan: Monsieur le ministre, vous avez créé une quatrième entité bureaucratique pour le logement qui va coûter 13 milliards de dollars. Pouvez-vous nous dire combien de nouvelles maisons seront construites cette année — juste un chiffre?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je suis en désaccord avec votre prémisse. Je dirais que Maisons Canada est un nouvel outil dans notre trousse à outils pour bâtir plus de maisons abordables au Canada.

Jasraj Hallan: C'est une quatrième entité bureaucratique. Combien de maisons seront construites? Je ne veux savoir que le chiffre.

L'hon. François-Philippe Champagne: Comme je l'ai dit, nous mettons sur pied cette entité pour répondre à un besoin criant sur le marché. Les gens qui examinent ces questions avec beaucoup de sérieux nous ont applaudis.

Jasraj Hallan: Le DPB a dit que cette nouvelle entité bureaucratique, Maisons Canada, ne produirait que 5 000 maisons par année. Si vous pouvez me le rappeler, qui a dit durant la campagne électorale que vous alliez bâtir des maisons à un rythme jamais vu depuis la Deuxième Guerre mondiale?

L'hon. François-Philippe Champagne: Encore là, je pense que vous cherchez à dépeindre les gens qui viennent à peine de commencer dans une nouvelle organisation... Les choses s'accroissent rapidement. Ces gens vont réunir des investissements privés pour répondre à un besoin sur le marché, qui est de bâtir plus de logements abordables.

Jasraj Hallan: Je vais simplement vous rappeler que c'est le premier ministre qui a dit cela, monsieur le ministre.

Vous rappelez-vous votre promesse faite durant la campagne? Combien de maisons alliez-vous bâtir par année? Je ne veux qu'un chiffre.

L'hon. François-Philippe Champagne: J'essayais de répondre à votre question sur Maisons Canada.

Jasraj Hallan: Combien de maisons votre gouvernement a-t-il promises par année durant la campagne électorale?

L'hon. François-Philippe Champagne: Ce que je disais, c'est que Maisons Canada est une nouvelle entité.

Jasraj Hallan: Vous avez promis 500 000 maisons, monsieur le ministre.

Selon votre propre organisme responsable du logement, vous n'atteignez pas vos cibles d'année en année. Cette année, vous n'atteindrez pas votre cible. L'an dernier, vous n'avez pas atteint votre cible.

La présidente: Merci, monsieur Hallan. Votre temps est écoulé.

Nous passons à M. Sawatzky pour cinq minutes.

Merci.

Jake Sawatzky: Merci, madame la présidente.

J'aimerais maintenant parler du crédit d'impôt pour les préposés aux services de soutien à la personne.

Les préposés aux services de soutien à la personne jouent bien sûr des rôles essentiels dans nos collectivités. C'est important pour nous à titre de gouvernement de les aider et de soutenir leur travail.

Le projet de loi C-15 prévoit un crédit d'impôt de cinq ans pour les préposés aux services de soutien à la personne.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous expliquer combien ces préposés pourront réclamer et à quel point cela profitera à tout le monde dans leurs collectivités?

L'hon. François-Philippe Champagne: C'est rare que je saisisse l'occasion de parler au nom de tout le monde, parce que ce n'est pas facile, mais je pense que nous voulons tous remercier les préposés aux services de soutien à la personne. Je pense que nous avons vu les rôles essentiels qu'ils jouent dans nos collectivités et dans la vie des membres de notre famille, de nos voisins et de nos amis.

Puisque j'ai maintenant la parole sans être interrompu, je tiens à remercier tous les préposés aux services de soutien à la personne qui nous regardent aujourd'hui: merci de ce que vous faites. Nous sommes à votre écoute et nous voyons et valorisons le travail que vous faites. Je pense parler au nom de tous les députés. À ces préposés qui nous regardent, je tiens simplement à vous remercier sincèrement.

Vous avez raison. Nous avons présenté le crédit d'impôt pour les préposés aux services de soutien à la personne qui s'élève à 1 100 \$ par année pour les préposés admissibles. C'est une mesure qui est vraiment la bienvenue et qui est une façon pour nous de reconnaître leur travail. Je pense que durant la pandémie, tout le monde a réalisé que les gens comme eux — les travailleurs de première ligne, le personnel d'urgence, etc. Notre société dépend de ces travailleurs pour fonctionner.

Bien souvent, nous avons peut-être tenu pour acquis le travail extraordinaire qu'ils accomplissent pour les Canadiens et les collectivités de partout au pays. C'est vraiment un coup de pouce pour eux. Bien des députés nous appuient pour reconnaître le travail des préposés aux services de soutien à la personne, les remercier et leur offrir le soutien qu'ils méritent en raison du rôle très important qu'ils jouent dans notre société.

• (1145)

Jake Sawatzky: Tout à fait. Merci, monsieur le ministre.

Je vais passer à un autre sujet. Nous mettons également l'accent ces temps-ci sur l'investissement et l'innovation.

Le Budget de 2025 indique clairement que la prospérité à long terme du Canada dépend d'une productivité accrue et de l'investissement privé, surtout dans les secteurs stratégiques. Pour stimuler la productivité et attirer des investissements, le budget prévoit aussi une superdéduction à la productivité. C'est un ensemble d'incitatifs fiscaux couvrant les nouveaux investissements en capital et permettant aux entreprises de déduire une plus grande part de leurs coûts, ce qui facilite l'investissement et la croissance des entreprises.

Personnellement, je suis ravi d'entendre à quel point le Canada sera concurrentiel face à tous les autres pays. Je pense que c'est très important en ce moment. Nous commençons déjà à en voir des retombées, avec l'investissement qui se fait au pays et les ententes que nous concluons avec d'autres pays aussi.

Je sais que les temps sont particulièrement difficiles, compte tenu de la menace de tarifs. Donc, monsieur le ministre, pourriez-vous nous expliquer comment vous allez aider à accélérer les investissements en capital en permettant aux entreprises de déduire immédiatement le coût de la nouvelle machinerie, de la nouvelle technologie et de leur nouveau matériel? Comment cela va-t-il améliorer la certitude des investissements pour les entreprises qui prévoient de

réaliser des projets majeurs à long terme qui demandent beaucoup de capitaux?

L'hon. François-Philippe Champagne: Tout d'abord, permettez-moi de dire que c'est une excellente question. C'est pourquoi c'est merveilleux de siéger au Parlement avec des députés d'une génération plus jeune qui se joignent à nos rangs et qui sont vraiment tournés vers l'avenir. C'est parce que bon nombre de mesures dans ce budget concernent l'avenir et les jeunes. Ces mesures s'adressent aux gens comme vous ou à ceux que vous représentez. C'est fantastique.

Cette superdéduction à la productivité change la donne. Pour les autres députés qui siègent peut-être ici depuis quelques années de plus, c'était un problème épineux au Canada. Je pense aux économistes dans la salle. Le Canada cherche à augmenter sa productivité depuis des décennies. Par ces efforts, nous voulons changer la donne et faire de l'investissement en capital une priorité nationale pour appuyer les entreprises et les amener à investir davantage dans le matériel en usine, la machinerie, la technologie, l'IA et la robotique. Nous devons nous assurer que nos industries soient plus productives.

Vous avez raison. Dans le monde dans lequel nous vivons, il faut prendre toutes les mesures possibles pour rendre les entreprises canadiennes plus productives, ouvrir de nouveaux marchés, éliminer les goulots d'étranglement, améliorer nos corridors commerciaux et mettre des outils dans notre trousse à outils afin de permettre aux PME de faire des investissements.

Jake Sawatzky: Tout à fait. Je pense que c'est très important de...

La présidente: Excellent.

Merci, monsieur Sawatzky.

[Français]

Monsieur Lefebvre, vous avez la parole pour cinq minutes.

Eric Lefebvre: Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur le ministre, à la page 113 du budget de 2025, il est écrit: « Le gouvernement reconnaît le rôle que jouent les travailleurs étrangers temporaires dans certains secteurs de l'économie et dans certaines parties du pays. À cette fin, le Plan des niveaux d'immigration 2026-2028 tiendra compte des industries et des secteurs touchés par les droits de douane ainsi que des besoins propres aux communautés rurales et éloignées. »

Ma circonscription se situe dans l'une des régions du Québec où le taux de chômage est bas.

Pouvez-vous expliquer un peu cette citation tirée du budget?

L'hon. François-Philippe Champagne: Merci de la question.

Monsieur Lefebvre, je vous remercie du travail que vous faites.

Dans le fond, nous avons arrimé les niveaux d'immigration temporaire et permanente à la capacité d'accueil. J'ai toujours dit qu'il fallait ramener ça à un niveau plus soutenable à long terme.

Nous avons vu cela au Québec, en particulier, et peut-être plus dans les métropoles ou dans les grandes villes qu'en région. Il s'agit de la capacité d'accueil sur le plan du logement, des écoles et des hôpitaux.

Quand nous admettons des gens chez nous, nous avons un peu ce devoir de nous assurer qu'ils pourront trouver un logement adéquat et envoyer leurs enfants à l'école. Si jamais ils ont besoin de services de santé, nous devons avoir la capacité de leur en fournir. C'est un peu ça, l'idée.

• (1150)

Eric Lefebvre: Je suis d'accord avec vous, monsieur le ministre. Cependant, il est écrit: « [...] tiendra compte des industries et des secteurs touchés par les droits de douane ainsi que des besoins propres aux communautés rurales [...] »

Que voulez-vous dire par là?

Dans les grandes métropoles, on s'est heurté à un mur sur le plan de l'hébergement, du logement et des établissements scolaires.

Que répondez-vous aux entreprises?

L'hon. François-Philippe Champagne: C'est sûr que nous sommes très conscients de la réalité, comme vous l'avez dit, et je vous remercie de le souligner. La réalité urbaine et la réalité rurale sont différentes en matière d'immigration. Comme vous le savez, ma circonscription est plus grande que la Belgique. Vous parlez à quelqu'un qui comprend cette réalité.

Dans le budget, on dit que nous allons tenir compte de cette réalité. Nous voulons attirer des talents en région dans le cas de certains métiers, par exemple. Il faut tenir compte de ça lorsqu'il s'agit d'élaborer une politique. C'est exactement ce que nous avons demandé à la ministre, c'est-à-dire de tenir compte de cette réalité régionale.

Dans le fond, vous évoquez une différence entre les milieux urbains et les milieux ruraux qui existe partout au pays. C'est une réalité. Je pense notamment au besoin en matière de soudeurs. Vous avez probablement ce défi dans votre région, comme c'est le cas dans la mienne. Il faut être capable...

Eric Lefebvre: Monsieur le ministre, permettez-moi de vous interrompre, parce que mon temps de parole est limité.

Je vous donne un exemple précis.

Dans ma circonscription, des soudeurs travaillent chez un fabricant de remorques depuis des années. Leur femme est intégrée dans la communauté, et leurs enfants vont à l'école. Ils participent à l'économie, au développement économique de cette entreprise, à l'économie du Québec et à celle du Canada.

Êtes-vous pour ou contre une clause de droits acquis — que l'on connaît sous le nom de « clause grand-père » — pour ces gens?

L'hon. François-Philippe Champagne: Vous avez raison de le mentionner. Moi aussi, j'ai vu ce genre de situation. Des gens ayant un statut de travailleur temporaire sont avec nous depuis des années. Leurs enfants, qui sont arrivés tout jeunes, sont maintenant rendus au secondaire.

Nous sommes bien sûr en train de regarder avec la ministre le cas particulier de ces gens, qui, comme vous le dites, sont vraiment intégrés dans les communautés, dans la vôtre comme dans la mienne.

C'est un peu dans cet esprit que nous avons élaboré le budget. Autrement dit, il faut considérer des mesures pour ces gens qu'on appelait techniquement des travailleurs temporaires, mais qui, comme vous le dites, sont dans les communautés déjà depuis...

Eric Lefebvre: Excusez-moi, monsieur le ministre.

Puisque ces gens participent au développement économique et qu'ils sont intégrés dans les communautés, êtes-vous en faveur de la mise en place d'une clause de droits acquis?

L'hon. François-Philippe Champagne: Comme je vous l'ai dit, il s'agit d'un élément dont nous tenons compte. C'est pour ça que, dans le budget, il est mentionné que nous sommes conscients de la réalité des diverses régions, qui est différente de l'une à l'autre. Il y a aussi la question des travailleurs qui ont le statut de travailleurs temporaires, mais qui sont quand même chez nous depuis un bon bout de temps.

Eric Lefebvre: Monsieur le ministre, vous êtes un politicien aguerri. Êtes-vous pour ou contre une clause de droits acquis?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je sais que vous aimeriez que je vous réponde blanc ou noir. Dans le budget, ce que nous disons, c'est que nous ouvrons la porte et que nous voulons tenir compte de cette réalité. Nous nous sommes donné pour objectif de ramener ça à des niveaux raisonnables, tout en tenant compte de la réalité des régions et des milieux urbains.

Eric Lefebvre: Monsieur le ministre, je passe maintenant à un autre sujet.

Tantôt, je vous ai cité des propos de M. Leitão. Je vais maintenant vous citer, monsieur le ministre.

Le 2 septembre 2025, vous avez dit: « Les retards de service et les difficultés d'accès que rencontrent les Canadiens dans les centres d'appels sont inacceptables. » On parle ici de retards à l'Agence du revenu du Canada, ou ARC.

Qu'est-ce qui a été fait depuis ce temps?

La présidente: Pardonnez-moi, monsieur Lefebvre, mais votre temps de parole est écoulé.

[Traduction]

Nous passons à M. MacDonald pour cinq minutes.

Kent MacDonald: Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, je veux revenir au volet de l'infrastructure dans le budget de 2025. Dans ce budget, nous avons annoncé pour la première fois un investissement de 5 milliards de dollars dans l'infrastructure des soins de santé. Je sais que les petites provinces comme l'Île-du-Prince-Édouard ont du mal à donner des soins de santé selon les mêmes normes qu'ailleurs au Canada. Le recrutement des médecins et des travailleurs de la santé et le maintien du personnel sont des facteurs réels, parce que bien souvent, ces gens ont l'occasion de travailler où ils le souhaitent. Quand l'infrastructure et les installations sont âgées et vétustes, c'est difficile de les attirer dans le Canada rural et à la campagne à l'Île-du-Prince-Édouard.

Mais je suis optimiste. Dans ma circonscription de Cardigan se situe l'Hôpital Kings County Memorial. Le gouvernement provincial a consacré des fonds à cet hôpital. Quel est le processus pour le gouvernement provincial? Comment ce volet va-t-il fonctionner? Les détails sont-ils prêts à être rendus publics? Pourriez-vous faire le point là-dessus?

• (1155)

L'hon. François-Philippe Champagne: Tout d'abord, je tiens simplement à dire que c'est une excellente question. Je suis ravi de me pencher sur cette question, car il s'agit d'un nouveau volet dans le budget.

Pour les Canadiens qui nous regardent à la maison, la présidente sait que le gouvernement fédéral, à ma connaissance à tout le moins, n'a jamais investi dans l'infrastructure de la santé au pays. M. Garon et d'autres seraient ravis de vous dire que nous avons répondu à la demande des gouvernements provinciaux, qui nous ont parlé de leurs infrastructures vieillissantes. Ces gouvernements nous ont demandé un coup de main. Nous sommes ravis de leur venir en aide, parce que nous comprenons qu'il s'agit de répondre aux besoins des Canadiens dans l'immédiat. C'est la même chose pour l'épicerie et le loyer, d'une certaine manière.

Quand elles ont visité ces installations, certaines personnes nous ont demandé si nous pouvions en faire plus pour les moderniser et les améliorer. C'est une excellente façon pour nous de travailler en partenariat avec les provinces et les territoires afin d'améliorer ces installations. Cela compte beaucoup dans une province comme l'Île-du-Prince-Édouard, comme vous le dites, parce qu'une partie de l'infrastructure est vieillissante. Le budget des provinces est parfois limité. Notre aide vous fera plaisir.

Le premier ministre Moe sera heureux que je parle de lui, parce que j'étais avec lui hier. Le premier ministre de la Saskatchewan était dans mon bureau pour examiner des projets de ce genre en matière de santé. C'est un nouveau fonds dédié de 5 milliards de dollars. C'est une invitation ouverte à tous les premiers ministres des provinces de venir me présenter ce qui est dans les cartons avec le ministre Robertson, qui gère la question dans son portefeuille de l'infrastructure.

S'il y a une chose que nous avons réussi à faire dans ce budget, d'après mes conversations avec les ministres des Finances de partout au pays, c'est une chose pour laquelle le gouvernement fédéral a bien compris les pressions auxquelles ils sont soumis et a répondu sans délai. Nous sommes ravis de faire notre part.

Il s'agit d'un nouveau volet. Pour tous les Canadiens, le gouvernement fédéral n'a jamais investi dans l'infrastructure de la santé, comme vous le savez. Compte tenu des besoins partout au pays, nous avons décidé d'allouer des fonds pour soutenir les provinces dans la remise à neuf, l'amélioration et la rénovation de certaines installations un peu partout au Canada.

Kent MacDonald: Je vais passer à un autre sujet.

Depuis deux ou trois mois, on débat beaucoup sur le prix des aliments. Les députés de l'opposition parlent du besoin de supprimer la taxe sur le carbone pour les industries et la réglementation sur le carburant. Leur théorie, c'est que comme par magie, cela va réduire le prix des aliments à l'épicerie. Une chose sur laquelle je suis d'accord avec eux, c'est qu'il y a beaucoup de concurrence entre les épiceries. Je pense que nous avons pris des mesures pour aider en ce sens cette semaine.

Vous citez parfois votre mère. Eh bien, je vais citer mon père. J'ai grandi dans une exploitation agricole. Nos prix sur les pommes de terre étaient bons quand un autre agriculteur avait de mauvaises récoltes. Pour le dire simplement, l'offre et la demande contrôlent bien des choses à l'épicerie. J'aimerais vous entendre réagir à cette déclaration. Êtes-vous d'accord?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je suis heureux que vous citiez votre père, tout comme je cite ma mère. Je ne sais pas si elle nous regarde aujourd'hui. Vous avez raison. Au fond, vous dites qu'il n'y a pas de solution magique, et les Canadiens le comprennent.

Nous devons améliorer notre sécurité alimentaire. Je tiens à vous applaudir, vous, votre père et votre famille, parce que les gens comme vous nourrissent le pays. Dans le projet de loi C-19, nous avons annoncé notre soutien envers les gens comme vous et votre famille. Nous demandons comment nous pouvons assurer notre croissance et bâtir une chaîne d'approvisionnement plus résiliente. Je sais que cela ne correspond pas à la version des conservateurs, mais ce sont les faits. En important 30 % de nos fruits et légumes, voire 80 % l'hiver, nous sommes soumis à la fluctuation de notre devise, aux changements climatiques, aux sécheresses et à l'offre et à la demande, parce que nous n'avons pas de production intérieure. C'est la même chose pour le bétail, le boeuf, la volaille et le porc. Nous devons tout simplement en produire plus ici au pays.

La présidente: Je suis désolée, mais votre temps est écoulé.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez la parole.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

J'aimerais demander au ministre de nous fournir par écrit des détails sur ce qui a été fait et sur les critères d'évaluation du rendement concernant les retards de service à l'ARC. Je pense que ce serait au bénéfice du Comité.

Avant de poser ma question, monsieur le ministre, j'aimerais faire une observation importante.

Comme vous le savez, le budget touche les gens dans leur quotidien. Il y a parfois des effets imprévus. Les bibliothèques publiques du Québec sont inquiètes parce que, dans la section 2 du projet de loi, on exempté Postes Canada de l'obligation de faire approuver ses modifications tarifaires par le Conseil des ministres. Vous n'êtes probablement pas au courant.

On nous dit que les bibliothèques du Québec sont inquiètes parce que ça va probablement avoir un effet sur les tarifs préférentiels qu'ils ont obtenus, entre autres choses, pour faire parvenir des ouvrages aux gens qui ont des problèmes sur le plan visuel. Ces gens ont besoin de livres en braille, par exemple.

Je ne veux pas nécessairement que nous ayons un débat là-dessus, mais pourriez-vous faire un suivi sur ce qu'il est possible de faire? Je pense que les Québécois vous en seraient reconnaissants.

Je vais maintenant aborder la question du crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres, notamment au chapitre de l'électricité propre.

Ce crédit d'impôt inclut l'utilisation de petits réacteurs nucléaires modulaires. Les fonctionnaires nous l'ont dit d'ailleurs quand ils sont venus témoigner. Vous savez que, pour produire du pétrole avec le sable bitumineux, ça prend de l'énergie pour le procédé de filtrage. C'est un processus industriel lourd. On nous dit que ce crédit d'impôt sera disponible, en fait, pour les gens qui produisent le pétrole le plus polluant du monde.

Selon vous, est-ce de l'électricité propre quand on produit de l'électricité pour obtenir le pétrole le plus polluant du monde?

Combien coûtera précisément ce crédit d'impôt pour ce qui a trait aux pétrolières qui vont utiliser des centrales nucléaires?

• (1200)

L'hon. François-Philippe Champagne: D'abord, en ce qui concerne votre première question sur les bibliothèques, nous allons le confirmer avec le ministère avant de vous fournir une réponse. Comme vous le dites, il y a plusieurs mesures dans le budget.

De mémoire, je pense que nous avons protégé ça dans la mise en œuvre. Vous avez mentionné l'exemption de Postes Canada, mais je pense qu'il y a des mesures précises qui permettent de garder le statu quo à ce sujet.

Jean-Denis Garon: Vous serait-il possible de faire un suivi? Nous vous en serions reconnaissants.

L'hon. François-Philippe Champagne: Oui, nous allons le faire.

Je vous disais ça de mémoire pour être sûr de pouvoir répondre à votre question.

Jean-Denis Garon: Qu'en est-il du pétrole, en 20 secondes?

L'hon. François-Philippe Champagne: Vous m'avez demandé le coût que représentait le crédit d'impôt sur l'électricité. Je peux vous dire qu'en 2026-2027...

Jean-Denis Garon: Non, je parlais plutôt du crédit d'impôt accordé aux pétrolières qui utilisent des centrales nucléaires.

Pouvez-vous nous fournir aussi de l'information précise là-dessus? Que prévoit le ministère?

L'hon. François-Philippe Champagne: Nous sommes toujours prêts à regarder ça. Cependant, je ne suis pas sûr que nous ayons suffisamment de détails. Nous allons certainement essayer de voir ce que nous pouvons faire pour répondre à votre question.

Jean-Denis Garon: Nous avons confiance en vous. Nous savons que vous serez capable de le faire.

L'hon. François-Philippe Champagne: Merci.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

[Traduction]

Nous passons à Mme Cobena pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Sandra Cobena: Monsieur le ministre, comme vous le savez, vous avez changé les définitions des frais d'exploitation et des investissements en capital dans le budget. Le directeur parlementaire du budget a réalisé une analyse en profondeur de la situation. Évidemment, bien des Canadiens sont très préoccupés quant à cette nouvelle définition. Votre budget montre que les provinces n'ont pas la même définition; le Singapour, le Royaume-Uni et d'autres non plus. Le DPB a demandé à ce que des experts indépendants examinent vos chiffres, en raison des inquiétudes que soulève cette nouvelle définition. Envisagez-vous de nommer un organisme d'experts indépendants?

L'hon. François-Philippe Champagne: Nous écoutons toujours les commentaires du DPB. Vous avez raison. Notre processus de budgétisation des investissements en capital attire beaucoup l'attention. Je peux vous dire que bien des pays examinent la définition canadienne et je dirais même qu'ils l'apprécient. C'est pourquoi je me tournerais davantage vers d'autres entités internationales pour commenter ce que fait le Canada.

En passant, la définition ne change pas; c'est un ajout. Le déficit est le déficit. Peu importe dans quelle colonne on l'inscrit, les calculs ne changent pas.

Sandra Cobena: Veuillez m'excuser, mais pourriez-vous simplement vous concentrer sur ma question? Allez-vous nommer un organisme composé d'experts indépendants?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je peux vous dire que cela ne fait pas partie de nos plans actuels, parce que nous ne faisons qu'un ajout à ce qui est présenté, qui ne change en rien les Comptes publics du Canada. Comme je l'ai dit, il s'agit d'un ajout. Si quelqu'un n'aime pas les chiffres présentés, il peut simplement regarder les résultats nets. On voit bien que le déficit reste le même déficit.

Sandra Cobena: Si on utilise la définition établie par les comptes publics, il y a une présentation erronée de 94 milliards de dollars. C'est un chiffre important. C'est pourquoi le directeur parlementaire du budget a demandé qu'un organisme indépendant surveille les chiffres. Envisageriez-vous la mise sur pied d'un tel organisme pour garantir la transparence et l'intégrité financière des chiffres?

L'hon. François-Philippe Champagne: L'intégrité existe, parce que notre approche ne change pas le chiffre. Vous parlez de la présentation, mais ce qui est présenté s'ajoute à ce qui existait déjà. Les gens peuvent toujours voir, d'une année à l'autre, l'évolution des chiffres.

La méthode que nous avons essayée était plus transparente. Le FMI en a même parlé et a félicité le Canada pour le travail qu'il a accompli par rapport aux autres pays du G7.

• (1205)

Sandra Cobena: Monsieur le ministre, je ne veux pas me concentrer sur le FMI, mais le FMI a également déclaré que la définition des dépenses en capital demeurerait large.

Pour revenir à la définition des subventions sous forme de crédits d'impôt, l'aide sociale aux entreprises parasites serait considérée comme un investissement en capital. De toute évidence, ce n'est pas le cas. À titre d'exemple, le pays va effectuer des dépenses pour la sécurité pour la FIFA. Ce serait considéré comme un investissement en capital. Or, il n'y aura pas de formation de capital; on peut donc comprendre la préoccupation à ce sujet. Pourquoi refuser de mettre sur pied un groupe d'experts indépendant?

L'hon. François-Philippe Champagne: C'est une façon de présenter les chiffres, mais cela s'ajoute à ce qui existe déjà. Ce que nous faisons ne change en rien les comptes publics du Canada. C'est un ajout. C'est une façon de présenter les chiffres. Les chiffres sur le déficit sont des chiffres sur le déficit.

Sandra Cobena: La réponse est donc non. Vous n'allez pas créer ce groupe.

L'hon. François-Philippe Champagne: Cela ne fait pas partie de nos plans actuels.

Sandra Cobena: D'accord.

Certains de mes concitoyens avaient des questions. Ils ne peuvent évidemment pas vous rencontrer, alors si vous me le permettez, je vais vous poser quelques-unes de leurs questions.

Lorna, une électrice de ma circonscription, veut que je vous demande bien gentiment, à vous, le ministre des Finances, de regarder ses petits-enfants et ses enfants dans les yeux, de leur expliquer pourquoi vous accumulez des dettes au Canada et de leur dire quelle sera l'ampleur de la dette dont ils vont hériter.

L'hon. François-Philippe Champagne: Merci.

Je tiens à la remercier, et si j'ai l'occasion d'aller dans votre circonscription, j'aimerais aller frapper à sa porte et lui fournir la réponse en personne.

Je dirais qu'elle devrait considérer le budget comme un investissement pour ses enfants. En faisant croître l'économie...

Sandra Cobena: Je vous demandais quel sera le montant de la dette.

L'hon. François-Philippe Champagne: C'est ce que je disais. Puisque nous faisons croître l'économie, ses enfants seront dans une meilleure situation.

Sandra Cobena: L'économie pourrait toutefois basculer en récession. Au cours de deux des trois derniers trimestres, le PIB a diminué. À combien s'élèvera la dette?

L'hon. François-Philippe Champagne: C'est ce que j'essayais d'expliquer. En ce moment, il faut investir pour faire croître l'économie. Ce n'est pas le moment de baisser...

Sandra Cobena: Juste le chiffre...

L'hon. François-Philippe Champagne: Je dois expliquer le cadre. Je dis que nous investissons pour avoir...

Sandra Cobena: Ça va. Je n'ai pas beaucoup de temps.

Une autre électrice, Laurie, veut que je vous dise qu'elle fait partie des millions de travailleurs pauvres; ceux qui gagnent tout juste plus que le seuil en deçà duquel on a droit aux prestations. Quand pourra-t-elle enfin s'attendre à une prestation quelconque?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je dirais que le projet de loi C-19 est probablement la réponse — l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels...

Sandra Cobena: Elle est au-dessus de la limite.

L'hon. François-Philippe Champagne: Je dirais qu'elle aurait pu bénéficier de l'allègement fiscal. C'est ce que je lui répondrais, et j'espère pouvoir aller frapper à sa porte avec vous.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Merci, madame Cobena.

Nous allons maintenant poursuivre avec M. Sawatzky, pour cinq minutes.

Jake Sawatzky: Merci, madame la présidente.

J'aimerais parler de l'abordabilité, qui joue un rôle dans la concurrence entre les secteurs. Cependant, pour qu'il y ait de la concurrence, il faut aussi aider les petites et moyennes entreprises et favoriser leur croissance, afin que les gens aient du choix lorsqu'ils font leurs achats.

Ma circonscription de New Westminster—Burnaby—Maillardville compte de nombreuses PME. Elles sont l'épine dorsale de l'économie canadienne, et sont une importante source de productivité et de croissance.

Nous avons observé des perturbations majeures pendant la pandémie de COVID-19. Ces perturbations ont eu des effets à long terme sur les PME. Imaginez si vous deviez fermer boutique pendant plus d'un an. Quels en seraient les effets sur vos employés et sur votre capacité de vous maintenir à flot? Il est particulièrement important de soutenir ces PME en ce moment.

Comment les mesures prévues dans la loi d'exécution du budget permettront-elles de réduire les obstacles et de créer de meilleures

conditions pour que les PME puissent croître, innover et être concurrentielles dans l'économie d'aujourd'hui?

L'hon. François-Philippe Champagne: C'est une très bonne question, et je vous remercie encore une fois de mettre l'accent sur les petites et moyennes entreprises, parce que chaque député compte évidemment des PME dans sa circonscription. Nous savons qu'elles sont l'épine dorsale de l'économie canadienne.

Soyons honnêtes: les choses ne sont pas faciles pour un propriétaire d'une petite ou d'une moyenne entreprise qui doit composer avec les droits de douane et les changements dans la chaîne d'approvisionnement, alors que nous sortons à peine de la pandémie de COVID-19. C'est pourquoi je dis que la vitesse, la portée et l'ampleur des changements sont sans précédent. Ce sont des changements qui touchent particulièrement les petites et moyennes entreprises partout au pays.

Je tiens à souligner la modification que nous avons apportée au crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental afin de le rendre plus prévisible. Les petites et moyennes entreprises avaient souligné la lourdeur du processus: la vérification prenait des années et il n'y avait aucune prévisibilité quant au montant qu'elles recevraient. C'est pourquoi nous nous sommes adressés aux représentants du secteur privé et leur avons demandé quels changements nous pourrions apporter. S'ils pouvaient partir de zéro, que feraient-ils? Ils nous ont répondu, et nous avons mis en œuvre les recommandations qu'ils ont formulées. Il est désormais possible de présenter une demande anticipée, et si l'on respecte les paramètres, on obtient la prévisibilité nécessaire. Il n'est pas nécessaire d'effectuer une longue vérification et d'attendre des années avant de connaître le montant que l'on touchera.

Ce changement a été bien accueilli. Voilà une de ces mesures.

Il y a ensuite la superdéduction à la productivité qui donne un réel coup de pouce aux petites et moyennes entreprises qui, dans ce contexte d'incertitude et avec ces droits de douane, voudront peut-être investir dans le matériel de production, la machinerie, la technologie, les robots, l'automatisation, l'intelligence artificielle. C'est le genre d'aide dont elles ont besoin, parce que cela contribue à leurs liquidités. C'est le genre de choses dont elles ont besoin.

J'aimerais également parler, si j'en ai le temps, madame la présidente, de la politique qui encourage l'achat de produits canadiens. Ce que les entreprises veulent, ce n'est pas une subvention ni un prêt; ce qu'elles veulent, c'est un client. À l'échelle fédérale — et à l'échelle provinciale, municipale et dans le milieu des affaires canadien —, nous nous sommes entretenus avec des PDG. Nous devons tous le faire, parce que c'est la meilleure façon de procéder. Ce que veulent les entreprises, c'est un client, et parfois, un premier client, afin qu'elles puissent aller à l'étranger et dire: « Mon gouvernement croit en mon produit, en mes services. »

C'est pourquoi, à mon avis, cela change la donne, tout comme l'élimination des barrières interprovinciales, comme nous l'avons vu récemment. Cette mesure pourrait donner un coup de pouce de plus de 200 milliards de dollars. Si on est à l'Île-du-Prince-Édouard et que l'on veut vendre ses produits en Alberta, au Québec ou au Nouveau-Brunswick, l'élimination de ces obstacles est essentielle à la croissance économique.

C'est le genre de mesures sur lesquelles nous nous sommes concentrés pour veiller à ce que les PME canadiennes puissent prospérer.

• (1210)

Jake Sawatzky: Merci, monsieur le ministre. Ce sont certes des mesures très concrètes.

Vous avez dit qu'il fallait faire en sorte que les crédits pour la recherche scientifique et le développement expérimental puissent être accordés le plus rapidement possible. De toute évidence, lorsqu'il y a des employés à payer, une semaine de plus peut parfois faire une grande différence, je n'en doute pas.

Je vais ramener la conversation à la diversification du commerce, qui est essentielle pour protéger les emplois canadiens, en particulier à l'heure où nous constatons une montée du protectionnisme dans le monde. Ce budget comprend de nouveaux outils de financement des exportations, des investissements dans les corridors commerciaux et des mesures de soutien à l'expansion des marchés pour aider les entreprises canadiennes à accéder aux marchés européens, à ceux de la région indo-pacifique et à d'autres marchés émergents.

Pourriez-vous nous dire comment cette mesure législative va aider les exportateurs canadiens à tirer parti de nouveaux marchés et à renforcer la stratégie de diversification commerciale du Canada?

La présidente: Veuillez le faire en 10 secondes.

L'hon. François-Philippe Champagne: Les corridors commerciaux nationaux contribueront à accroître la fluidité de la mise en marché de nos produits.

Jake Sawatzky: Merci.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Sawatzky.

Monsieur Kelly, vous avez la parole, pour cinq minutes.

Pat Kelly: Monsieur le ministre, vous avez eu beaucoup de temps, je pense, pour vous préparer à cette réunion.

Il y a une question que je vous ai posée à maintes reprises en comité plénier et lors de votre comparution ici au sujet du budget. C'est une question à laquelle vous ne répondez jamais. J'espère que vous avez reçu toute l'information nécessaire et que vous avez peut-être consulté vos fonctionnaires, et que c'est aujourd'hui que vous nous donnerez une réponse et direz aux Canadiens en quelle année vous équilibrerez le budget.

L'hon. François-Philippe Champagne: On dirait que vous n'aimez pas mes réponses. Ce n'est pas que la question soit mauvaise. Vous n'aimez tout simplement pas la réponse.

C'est pourquoi je dis que je pense que les Canadiens qui nous regardent à la maison comprennent que nous traversons une période sans précédent. Comme l'a dit le Fonds monétaire international, il faut utiliser cette capacité financière pour bâtir au pays, protéger notre nation et outiller les Canadiens.

Pat Kelly: Vous n'avez pas répondu à ma question. Il faudrait que vous me donniez une date ou une année.

Je vous demande en quelle année vous allez équilibrer le budget.

L'hon. François-Philippe Champagne: Comme je l'ai dit, je crains que vous n'aimiez tout simplement pas la réponse que je donne, alors il faudrait peut-être changer la question.

Pat Kelly: Non. Vous êtes ministre. Vous êtes ici pour répondre aux questions. J'ai posé une question, et vous n'y répondez pas. Vous avez sûrement une réponse: votre ministère est rempli de fonctionnaires qui font toutes sortes de modélisations et de projections. Votre budget contient des projections, mais il ne va peut-être pas assez loin pour être en mesure de préciser l'année où le budget

sera équilibré. Selon les fonctionnaires de votre ministère, en quelle année le budget sera-t-il équilibré?

L'hon. François-Philippe Champagne: Permettez-moi de mettre les choses en contexte. Là encore, vous n'aimerez peut-être pas la réponse, mais nous vivons sans doute la période la plus incertaine à l'échelle mondiale. C'est pourquoi les pays du G7 qui ont la capacité financière pour le faire bâtissent leur pays, protègent leur souveraineté et donnent à leur population les outils dont elle a besoin. C'est, pour les Canadiens, la meilleure façon de stimuler l'économie.

Pat Kelly: Puisque vous ne répondez pas à ma question — vous donnez une réponse qui n'en est pas une —, dois-je en déduire qu'il ne sera pas possible, sous votre gouvernement, d'équilibrer le budget un jour?

• (1215)

L'hon. François-Philippe Champagne: Comme je l'ai dit, je vous renvoie à... Vous pouvez examiner le cadre financier. C'est dans le budget. Nous vivons une période de grande incertitude, et je suis une ministre des Finances responsable. Étant responsable, je fonde ma réponse sur des faits et sur la réalité du moment.

Pat Kelly: Un ministre des Finances responsable répondrait-il à une question financière de base?

L'hon. François-Philippe Champagne: Comme je l'ai dit, vous répétez les mêmes questions et vous n'aimez toujours pas la réponse.

Pat Kelly: Non, vous n'avez jamais répondu à ma question.

L'hon. François-Philippe Champagne: Eh bien, c'est parce que vous n'aimez pas la réponse que je vous donne. Changez la question et vous aimerez peut-être la réponse.

Pat Kelly: Non. Votre immunité parlementaire vous permet de répondre comme vous le faites. Pour un témoin ordinaire, cela constituerait en fait un outrage au Parlement.

L'hon. François-Philippe Champagne: C'est votre opinion.

Pat Kelly: Non, c'est un fait. Les témoins doivent répondre aux questions.

L'hon. François-Philippe Champagne: Je suis avocat, et c'est votre opinion. Comme je l'ai dit, je réponds à votre question. Vous n'aimez tout simplement pas ma réponse, mais les Canadiens comprennent. Vous pouvez jouer à ce petit jeu toute la journée, mais cela ne me dérange pas. Je suis avocat. Ce n'est pas un problème. Vous pouvez poser la question de nouveau.

Pat Kelly: En quelle année allez-vous équilibrer le budget?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je vous le répète, nous traversons une période des plus incertaines, et il faut être prudent sur le plan financier et utiliser notre capacité financière pour investir au Canada.

Pat Kelly: Parlons de prudence financière. Par le passé, vous avez pris des engagements au sujet du montant du déficit. Pendant la campagne électorale, je crois, vous avez promis que le déficit ne dépasserait pas son niveau actuel. Or, il a doublé. Le déficit budgétaire que vous avez présenté était le double du précédent. Le déficit budgétaire de l'année prochaine sera-t-il inférieur ou supérieur à celui de cette année? Respecterez-vous la projection? Pouvez-vous nous donner une réponse?

L'hon. François-Philippe Champagne: Avez-vous vu ce qui s'est passé au cours des derniers mois?

Pat Kelly: Oui, je suis ici depuis 10 ans, et tous les ministres des Finances, y compris tous vos prédécesseurs, se sont présentés devant le Comité et ont pris des engagements qu'ils n'ont jamais tenus. Cela soulève donc une question de crédibilité.

Les Canadiens nous regardent, et ils veulent avoir confiance en leurs représentants. Or, en refusant de répondre aux questions et de respecter les cibles et les garde-fous budgétaires que vous vous êtes fixés et qui ne cessent de changer, la confiance envers les représentants s'érode. Les Canadiens ne savent pas s'ils peuvent se fier à ce que vous dites.

Pouvez-vous simplement dire aux Canadiens s'il y a ou non un plan pour atteindre l'équilibre budgétaire un jour?

L'hon. François-Philippe Champagne: C'est votre opinion. Je ferais preuve d'humilité. Prenez les agences de notation et d'autres agences, les économistes au pays... ils comprennent ce que nous faisons. Même l'ancien premier ministre Harper, que vous devriez écouter, en période d'incertitude...

Pat Kelly: M. Harper a équilibré le budget.

L'hon. François-Philippe Champagne: ... a utilisé la capacité financière, en période de crise, pour protéger le Canada. C'est ce que je fais.

La présidente: Merci, monsieur le ministre.

Merci, monsieur Kelly.

Nous poursuivons avec M. MacDonald, pour cinq minutes.

Kent MacDonald: Merci encore, monsieur le ministre.

Le Canada atlantique a des difficultés en matière d'électricité en raison, là encore, du vieillissement des infrastructures et des lignes de transmission qui ne transportent pas suffisamment d'électricité pour alimenter toutes les provinces maritimes. Le premier ministre a exprimé clairement, dans le budget de 2025, qu'il souhaite créer un corridor d'électricité propre à l'échelle du pays et doubler l'approvisionnement en électricité. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet? Comment procèderait-on? Je sais que le crédit d'impôt pour l'électricité propre va inciter le secteur privé à investir. Wind West est l'un des projets désignés. Dans le Canada atlantique, il faudra une combinaison de différents promoteurs pour produire l'électricité nécessaire pour répondre aux besoins actuels.

L'hon. François-Philippe Champagne: Il y a d'excellents projets de production et de transport d'énergie dans le Canada atlantique. J'ai parlé à divers premiers ministres, et ils comprennent que nous devons aller de l'avant avec ces projets parce qu'ils vont changer la donne dans toute la région.

Il y a beaucoup de possibilités au Canada atlantique. Vous en avez mentionné quelques-unes. Je sais que d'autres projets sont envisagés, car il est très clair que l'énergie est un allié de la croissance à bien des égards. Si vous voulez suivre les investissements et faire croître l'économie, la production d'énergie est essentielle pour y parvenir.

Par conséquent, je pense que ce que vous avez fait, ce que les premiers ministres ont fait et ce que nous avons mis dans le budget... Si on prend les crédits d'impôt pour une économie propre, je dirais que le Canada est de loin le premier parmi les pays du G7 à instaurer un crédit d'impôt pour l'électricité propre et un crédit d'impôt pour la production d'énergie propre. C'est une autre preuve que nous comprenons vers où le vent souffle. On veut être dans cet ordre de mérite pour l'électricité. On veut produire les électrons

pour pouvoir monnayer ce qu'ils appellent l'ordre de mérite dans l'économie numérique de demain. On veut être en mesure d'attirer les investissements qui vont permettre de monnayer, par exemple, les avantages tirés de l'intelligence artificielle et de l'informatique quantique.

Au Canada atlantique, c'est une façon très judicieuse de générer de la croissance pour les générations futures.

• (1220)

Kent MacDonald: Nos objectifs de diversification commerciale pour réduire notre dépendance à l'égard de notre partenaire américain font partie des autres facteurs recensés. Je parle beaucoup aux producteurs agricoles dans tout le pays, dans l'Ouest, dans l'Est et au Centre du pays. Ce qu'ils me disent, c'est qu'il faut accroître l'infrastructure portuaire, et je sais qu'il en est question dans le budget de 2025.

Au Canada atlantique, nous avons deux ports: Halifax et Saint John. L'autre jour, des membres du caucus ont rencontré les PDG, qui ont un plan pour l'avenir. Quel est le rôle du gouvernement pour les aider à agrandir leurs infrastructures portuaires?

L'hon. François-Philippe Champagne: L'agrandissement des ports est essentiel. Nous avons quelques projets dans le Canada atlantique. Nous en avons au Québec. Comme vous le savez, Contre-cœur augmentera sa capacité de 60 %. C'est nécessaire.

Nous avons également parlé à certains des plus grands exploitants de ports et d'embarcations dans le monde. Ils aiment vraiment le Canada. Honnêtement, le Canada se démarque vraiment dans cet univers. Ils comptent sur nos ports intérieurs. Ils comptent sur l'agrandissement de nos ports. Pensons à Prince Rupert. Pensons au port de Vancouver. À Halifax, il y a d'autres possibilités, comme vous le savez. Et je viens de rencontrer le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le Canada est vraiment le pays où les gens veulent investir, et c'est le signal que nous avons reçu des fonds d'investissement souverains dans le monde entier. Ils disent qu'ils sont prêts à s'associer à des promoteurs au pays. C'est pourquoi j'ai foi en notre pays. Je suis confiant.

Il y a, bien sûr, des vents contraires, mais nous avons tout pour réussir en tant que nation, parce que nos gens sont résilients. Notre économie est plus résiliente que ce à quoi on s'attendait, et grâce aux investissements qui sont prévus dans le budget de 2025, nous avons une feuille de route depuis 2023 pour réussir en tant que nation.

La présidente: Il vous reste 30 secondes.

Kent MacDonald: J'ai un bref commentaire à faire sur la défense. Au fur et à mesure que nous investissons dans la défense, tous les députés, bien évidemment, cherchent des projets d'investissement dans leur circonscription et leur région. J'en ai trouvé un dans les infrastructures qui pourrait satisfaire à deux objectifs, soit celui de la diversification du commerce et celui de la défense.

Est-ce ce que vous cherchez dans tout le pays, à savoir...

La présidente: Merci, monsieur MacDonald. Nous allons devoir nous arrêter ici.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Monsieur le ministre, vous avez aboli la taxe sur les services numériques pour faciliter les négociations commerciales avec les États-Unis.

Est-ce que Donald Trump vous a envoyé une carte de Noël?

L'hon. François-Philippe Champagne: Non.

Jean-Denis Garon: En a-t-il envoyé une au premier ministre?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je ne sais pas ce qu'il reçoit dans sa boîte aux lettres.

Jean-Denis Garon: En faisant ça, le gouvernement s'est privé de revenu pour les cinq prochaines années. À combien s'élève ce revenu?

L'hon. François-Philippe Champagne: Vous savez, quand on s'engage dans des négociations...

Jean-Denis Garon: Je vous demande juste un chiffre. Ce que je vous demande est d'ordre quantitatif. Je veux juste savoir de combien de revenu on se prive, plutôt que d'aller dans le blablabla.

L'hon. François-Philippe Champagne: Il faut donner le contexte pour que les gens comprennent.

Jean-Denis Garon: Je veux avoir les chiffres. À combien ce revenu s'élève-t-il en dollars canadiens, en devises locales?

L'hon. François-Philippe Champagne: Je les ai, mais je veux quand même vous donner le contexte. Dans une négociation complexe comme celle-là...

Jean-Denis Garon: Monsieur le ministre, c'est ça qui m'ennuie. Vous brûlez du temps. Ma question...

L'hon. François-Philippe Champagne: Il faut donner le contexte.

Jean-Denis Garon: Non, dites-moi de combien d'argent vous vous privez. Ça me ferait plaisir. Nous sommes jeudi.

L'hon. François-Philippe Champagne: Je veux vous faire plaisir.

Jean-Denis Garon: Alors, donnez-moi un chiffre.

L'hon. François-Philippe Champagne: Donnez-moi un instant, et je vous reviendrai à ce sujet.

Ah oui, écoutez...

Jean-Denis Garon: Je suis un homme patient, monsieur le ministre. Vous me connaissez, je suis patient.

L'hon. François-Philippe Champagne: Vous allez trouver le temps long. Donnez-moi juste un instant.

À moins que le sous-ministre ait le chiffre en main, je peux vous le donner. Sinon, je vous donnerai la réponse plus tard.

Jean-Denis Garon: Je sais peut-être à quoi il pourrait ressembler.

• (1225)

L'hon. François-Philippe Champagne: Si vous le savez...

Jean-Denis Garon: Je suis toujours là pour vous aider, monsieur le ministre.

L'hon. François-Philippe Champagne: Ça me fait plaisir.

Je sais que vous êtes un économiste de renom.

Jean-Denis Garon: Je suis comme dans le film *Indiana Jones*, j'ai le cœur sur la main, monsieur le ministre.

L'hon. François-Philippe Champagne: Le cœur sur la main, je ne sais pas.

Jean-Denis Garon: C'est 7,2 milliards de dollars. Vous avez renoncé à ça. Nous comprenons le contexte. Je ne voulais pas que nous nous chicanions à ce sujet. Nous ne sommes pas d'accord, nous comprenons le contexte et nous savons ce que vous allez nous dire. Nous sommes d'accord sur ça.

Vous savez qu'il y a une crise dans les médias. Pendant la campagne électorale, vous avez offert 150 millions de dollars à Radio-Canada. Nous n'étions pas contre cette idée, mais vous savez qu'il y a une crise majeure dans les médias privés, qui font battre le cœur de notre démocratie.

J'aimerais savoir pourquoi il n'y a rien pour eux dans le budget. Pourquoi les crédits ne sont-ils pas plus généreux? Pourquoi n'étendons-nous pas les crédits aux salles de nouvelles pour que ça s'applique aux médias traditionnels?

Quand vous réfléchissez au prochain budget, avez-vous en tête des mesures pour soutenir nos médias privés, nos médias régionaux ou la télévision privée pour que le cœur de la démocratie continue de battre?

L'hon. François-Philippe Champagne: Oui, il y a déjà des mesures, et vous avez raison.

Jean-Denis Garon: Je veux connaître les prochaines mesures.

L'hon. François-Philippe Champagne: C'est quelque chose que nous avons en tête. Vous avez vu, par exemple, que des sommes supplémentaires ont été allouées à CBC/Radio-Canada pour les aider.

Jean-Denis Garon: Je vous parle des autres, je parle des médias privés.

L'hon. François-Philippe Champagne: Il y a aussi certaines initiatives. Des gens sont venus nous proposer de bonnes idées, que nous sommes en train de considérer.

Jean-Denis Garon: Pouvez-vous me donner un exemple de bonne idée?

La présidente: Merci, monsieur Garon et monsieur le ministre. Votre temps de parole est écoulé.

[Traduction]

Il ne nous reste que cinq minutes avant la fin de la réunion.

Comme il reste deux intervenants, je vais leur accorder deux minutes et demie chacun.

Monsieur Hallan, allez-y, je vous prie.

Jasraj Hallan: Monsieur le ministre, en 2023, vous avez dit que vous alliez stabiliser les prix à l'épicerie. Depuis, en dépit de la promesse faite aux Canadiens, l'inflation alimentaire a plus que doublé. En fait, le Canada a maintenant l'inflation alimentaire la plus élevée de tous les pays du G7. Le recours aux banques alimentaires a plus que doublé, et ce sont maintenant 2,2 millions de Canadiens qui doivent y avoir recours chaque mois, ce qui inclut au moins 700 000 enfants.

Votre gouvernement sait tout cela et sait que les Canadiens souffrent, alors pourquoi n'y a-t-il rien dans la Loi d'exécution du budget pour faire baisser les prix à l'épicerie?

L'hon. François-Philippe Champagne: Vous avez vu le projet de loi C-19. J'ai comparu cette semaine à ce sujet, et je pense que votre parti l'a appuyé.

Jasraj Hallan: Monsieur le ministre, le projet de loi C-19 a été présenté après le budget, et si c'était si important pour vous, pourquoi ces mesures n'étaient-elles pas dans le budget?

L'hon. François-Philippe Champagne: Comme je l'ai dit, ce sont des mesures que vous avez appuyées, alors je pense que vous reconnaissez que c'est important pour les Canadiens.

Jasraj Hallan: Soit dit en passant, monsieur le ministre, le projet de loi C-19 est presque adopté, et nous y avons contribué. Il s'agit d'un remboursement.

Pouvez-vous nous dire de combien les prix à l'épicerie baisseront après sa mise en œuvre?

L'hon. François-Philippe Champagne: Vous savez très bien à quel point cette situation est complexe, et les Canadiens le comprennent. Il n'y a pas de gains politiques pour vous à faire en allant dans cette direction. Les Canadiens comprennent que c'est une situation complexe et que nous leur venons en aide.

Jasraj Hallan: Les Canadiens qui vont à l'épicerie sont frustrés parce que les politiques de votre gouvernement ont fait augmenter les prix. C'est pourquoi nous avons l'inflation alimentaire la plus élevée du G7.

Votre gouvernement s'est également engagé à construire 500 000 logements par année. Votre propre agence du logement dit que vous n'atteindrez même pas la moitié de cet objectif. Pouvez-vous nous dire en quelle année vous atteindrez 500 000 logements?

L'hon. François-Philippe Champagne: Honnêtement, je ne pense pas que vous puissiez marquer des points politiques en parlant de l'épicerie et du logement. Nous devrions tous unir nos efforts dans ces dossiers. Vous l'avez appuyé, et vous devriez maintenant votre position.

Jasraj Hallan: Vous avez dit que ce serait dans le budget, mais ce ne l'était pas. C'est devenu un enjeu politique pour vous. Les 2,2 millions de Canadiens qui ont recours aux banques alimentaires ne vous suffisaient pas. Parfois, je me demande si vous êtes tous comme le premier ministre et qu'aucun d'entre vous ne fait l'épicerie. Ne voyez-vous pas les prix à l'épicerie? Les Canadiens souffrent sous votre gouvernement, et 2,2 millions de Canadiens se rendent chaque mois dans les banques alimentaires. Vous avez doublé le recours aux banques alimentaires.

L'hon. François-Philippe Champagne: C'est pourquoi je pense que vous devriez respecter les mots de votre chef. Je vais vous citer un extrait de la lettre de votre chef du 24 janvier...

Jasraj Hallan: Votre chef a dit de le juger en fonction du coût du panier d'épicerie.

L'hon. François-Philippe Champagne: Ce n'est pas ce qu'il a dit dans la lettre du 24 janvier. Je l'ai devant moi. Il a dit: « Si vous avez d'autres idées pour rendre les aliments abordables, nous allons accélérer le processus pour les adopter. »

Je pense que vous devriez vous conformer à ce que votre chef a dit.

Jasraj Hallan: Qu'avez-vous fait pour rendre les aliments plus abordables? Nommez-moi une chose. Nommez-en une.

L'hon. François-Philippe Champagne: Je n'ai pas entendu votre question.

La présidente: Merci, monsieur Hallan.

Nous allons maintenant conclure avec M. Leitão pendant deux minutes et demie.

[Français]

Carlos Leitão: Avant de vous poser une question, j'aimerais seulement faire deux petits commentaires.

Pendant notre rencontre, nous avons beaucoup parlé de pipeline.

J'aimerais seulement rappeler à nos collègues que le protocole d'entente avec l'Alberta a été extrêmement bien reçu par le gouvernement de l'Alberta ainsi que par l'industrie pétrolière. Je pense que nos amis d'en face qui essaient d'effrayer le monde devraient vérifier ça auprès de leurs collègues de l'Alberta.

Par ailleurs, pour ce qui est de la fiscalité ainsi que de l'intégrité du système fiscal et de la dette canadienne, je pense qu'il faut toujours ramener ça à la taille de l'économie, à la capacité de l'État de gérer cette dette, et cette dette est gérable.

Monsieur le ministre, je n'ai pas vraiment de questions à vous poser, mais j'aimerais tout de même vous laisser la minute et demie qui nous reste au cas où vous aimeriez faire quelques observations finales à l'intention du Comité.

• (1230)

L'hon. François-Philippe Champagne: Merci, monsieur Leitão.

Je veux en profiter pour remercier mes collègues du Bloc québécois et du Parti conservateur présents aujourd'hui.

Je pense que les Canadiens comprennent que le Canada doit avancer. S'il y a un message à retenir aujourd'hui, et c'est aussi certainement le message du premier ministre quand il a dit que nous nous trouvons à un moment critique de l'histoire, c'est que c'est le moment pour nous de travailler ensemble. Je pense que ce sont des propos qui ont été repris aussi par l'ancien premier ministre M. Harper récemment.

J'invite tout le monde à s'élever au-dessus de la politique et à vraiment travailler dans l'intérêt national. Dans un moment comme celui-là, nous devons bâtir notre pays, protéger notre souveraineté, permettre aux Canadiens d'avoir les services dont ils ont besoin et faire croître l'économie canadienne. Pour ma part, je crois au Canada, et je crois au potentiel des Canadiens.

Le plan que nous avons présenté dans le budget de 2025 est justement un plan de croissance. C'est un plan d'investissement. C'est de plus le genre de mesure qui va permettre aux familles, aux travailleurs, à nos aînés et aux plus jeunes de prospérer à un moment incertain de l'économie. Je pense toutefois que chacun et chacune d'entre nous croit en l'avenir du Canada.

Merci, madame la présidente. Merci à mes collègues.

La présidente: Merci, monsieur le ministre.

Au nom du Comité, j'aimerais vous remercier d'avoir été parmi nous aujourd'hui pendant deux heures bien remplies. Vous avez été présent trois heures, cette semaine. Je vous remercie.

Je vais maintenant terminer en prenant d'abord le temps de remercier M. Leswick et en lui rappelant qu'il a promis au Comité de lui fournir de l'information par écrit. Nous allons alors attendre ça du ministère des Finances.

De plus, j'aimerais aussi rappeler aux membres du Comité que, quand les fonctionnaires du ministère des Finances sont venus témoigner, ils nous ont promis de nous fournir de l'information par écrit sur plusieurs sujets et que le Comité attend toujours cette information. Je vous laisse vous en charger.

[Traduction]

Avant de conclure, chers collègues, j'aimerais vous donner un aperçu de la réunion de lundi. Nous allons bientôt envoyer la convocation officielle.

Nous nous réunirons probablement de nouveau pendant quatre heures lundi. Nous entendrons le ministre Miller, ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes, le CRTC, le ministre Fraser, ministre de la Justice, ainsi que des fonctionnaires du ministère de la Justice.

Monsieur Garon, aviez-vous quelque chose à dire?

[Français]

Jean-Denis Garon: J'aimerais seulement faire un commentaire, madame la présidente.

Je pense qu'il est important que nous en parlions, parce que nous allons avoir beaucoup de rencontres.

Pour ma part, je suis très sensible au travail des interprètes. Vous savez, c'est un peu dans notre ADN, au Bloc québécois. Nous sa-

vons que c'est difficile pour les interprètes quand nous parlons en même temps que les autres, parce qu'il y a parfois de l'émotion, parce que les ministres ne répondent pas à notre question ou bien parce que nous jugeons qu'ils n'y répondent pas.

J'ai cependant remarqué que, depuis un moment, on invoque souvent le Règlement pour nuire un peu au privilège des députés de poser des questions au ministre. Vous savez que — je ne veux pas étirer le temps — nous n'avons parfois pas le choix d'interrompre le ministre. Les ministres savent qu'ils disposent de six minutes. Ils jouent leur jeu, ils étirent le temps de parole. C'est correct, c'est un peu leur travail de le faire, mais c'est à nous de rectifier ça.

J'inviterais peut-être le secrétaire parlementaire, de l'autre côté de la table, à nous faire confiance dans notre gestion du temps et à reconnaître qu'il peut parfois arriver des situations un peu plus inconvenantes pour le ministre ou pour les interprètes. Nous allons essayer de les réduire, mais il faudrait peut-être nous laisser gérer notre temps de parole et arrêter d'invoquer le Règlement pour des raisons qui ne sont pas écrites dans le Règlement.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

Sur ce, s'il n'y a pas d'objection, la séance est levée.

Bonne fin de semaine.

Merci.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>